

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Orientation générale du doctorat de philosophie de l'Université Paris 8	p 3
Charte	p. 5
Études doctorales du département de philosophie de l'Université Paris 8.....	p. 7
École doctorale de rattachement.....	p.9
Équipe de recherche encadrant la préparation du doctorat de philosophie.....	p. 11
Organigramme de l'équipe de recherche	p.13

Séminaires de formation doctorale 2009-2010

Équipe (A) « Théories des sciences et anthropologie philosophique ».....	p. 19
Équipe (B) « Pensées de l'événement et de la technique, pratiques culturelles, communautés ».....	p.25
Équipe (C) « Figures juridiques, politiques et esthétiques de l'hétérogénéité ».....	p. 31
Équipe (D) « Grammaire et pratiques de la comparaison »	p. 39
Séminaires libres et séminaires invités	p. 45
Séminaires associés	p. 51

Activités 2009-2010

Journées d'études, ateliers, colloques, manifestations	p. 55
Actions de recherche	p. 67
Collections, publications, revues	p. 71

Équipe d'accueil LLCP EA 4008

Projets de recherche des 4 équipes internes.....	p 75
Le groupe de recherche « Les archives orales de philosophie »	p. 80

Étapes administratives

Inscription en doctorat de philosophie	p 81
Description du cursus doctoral.....	p 85
Diplôme de doctorat de philosophie	p 89
- <i>préparation de la thèse</i>	p. 89
- <i>procédure de dépôt de thèse</i>	p. 90
- <i>soutenance</i>	p. 90
- <i>Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale (extraits)</i>	p.91
Index des responsables de séminaires	p. 95



Lieux et transformations de la philosophie



Le département de philosophie de l'Université de Paris 8 prépare au diplôme de doctorat de philosophie dans l'esprit des recherches qui se poursuivent en son sein depuis sa fondation à l'initiative de Michel Foucault et de François Châtelet et qu'ont illustrées par leurs écrits Gilles Deleuze, Jean-François Lyotard, René Schérer, Jacques Rancière, Alain Badiou.

Ces recherches partagent la conviction que la philosophie n'est pas obligée de se restreindre aux mémoires historiques et traditions universitaires qui se sont portées candidates à définir son propre. Les lieux et les temps qui ont forgé l'âme critique et la puissance auto-fondatrice des démarches de la philosophie nourrissent simultanément la conscience que son origine se situe tout autant dans la non-philosophie et dans des pensées qui se profilent à l'horizon des sciences, des arts, de la politique. Que ce soit de sa propre initiative, en relation avec d'autres ou sous l'effet de forces agissant sur le pensable, la recherche en philosophie peut, en pénétrant en des lieux inhabituels, en s'arrêtant à des formes moins étudiées, en configurant de nouveaux problèmes, retracer les frontières entre le philosophique et son dehors. D'un côté, conférer le trait du natal à des ailleurs géographiques, linguistiques, historiques, disciplinaires. D'un autre côté, entraîner les doctrines, les concepts et les textes hérités dans des dépaysements heuristiques.

Prenant acte de la relation à la fois pure et impure de la philosophie à elle-même, les recherches doctorales du département de philosophie de l'Université de Paris 8 choisissent de l'investir comme chance de transformations et de déplacements du travail de la pensée. Se tenant dans un prolongement de l'université expérimentale de Vincennes, elles développent à partir de leur histoire l'accueil croissant fait dans d'autres universités et dans de nombreux pays aux modes d'introduction du contemporain dans la philosophie. Ces recherches, en attente pour les désigner de noms qui viendront à la place de ceux ici ou là utilisés de « philosophie continentale », « french theory » ou « philosophie française contemporaine », ont ouvert des problématiques distinctes de celles antérieurement identifiées des courants phénoménologique, herméneutique et analytique. Parmi les traits susceptibles d'en caractériser l'orientation, le département de philosophie de l'Université Paris 8 maintient particulièrement le choix d'identifier des points d'intransigeance philosophique plus endurants que n'ambitionnent généralement de le faire les philosophies pragmatiques quand elles s'attachent à réduire et à corriger les figures d'hétérogénéité au sein des structures logico-mathématiques du langage et de l'action, ou les philosophies herméneutiques lorsqu'elles proposent de les maîtriser dans des logiques et éthiques du consensus. Maintenant à vif le pari d'entendre d'autres appels que ceux qui resserrent les contributions de la philosophie dans la légitimation des partages préformés des vies et des pensées, la pacification sociale et culturelle des modes d'existence organisés sous le pouvoir des États et les représentations rassurantes d'une modernité en voie de mondialisations, il offre d'explorer systématiquement les ressources critiques des pratiques humaines et sociales ainsi que d'en théoriser les agencements de sens ou de vérités capables de soutenir les aventures réelles du présent dans l'invention.

Pour une déclaration universelle d'indépendance et d'interdépendance des universités

Ce projet de déclaration vise à formuler les principes sur le fondement desquels se constitue une université. Ils sont autant de points d'intransigeance hors desquels parler d'université revient à abuser du sens des mots. Le groupe qui les a rédigés est né à Paris VIII à l'occasion de la grève contre le décret Pécresse et la loi LRU ; il a peu à peu grossi au fil des séances de travail. Il ne tient pas sa tâche pour achevée, ni ses formulations pour définitives. Traduit en de nombreuses langues, le projet est destiné à circuler en tous lieux du monde, auprès de quiconque est susceptible de s'y intéresser, de réagir par ses critiques et suggestions, de devenir partie prenante. Une première et encore réduite mise en circulation nationale et internationale a permis d'améliorer et de compléter la rédaction initiale. Une circulation plus ample permettra d'aboutir à un texte à la fois meilleur et plus complet. Tous ceux qui participent et participeront à son élaboration en deviennent et en deviendront ipso facto les sujets porteurs ; leur nombre est en droit illimité.

Initiative XCIII. Le Comité de rédaction.

Préambule :

Il n'y a pas de contrainte supérieure en force à celles que l'esprit humain, qui les a toutes inventées, exerce sur lui-même sous la forme de la pensée. La pensée la plus puissante, c'est la plus exigeante. Vérité et création, beauté et justice, raison et déraison, ne sont que quelques-uns des noms que les hommes ont donnés à cette exigence. Arts et sciences, techniques et métiers : toutes les disciplines appelées à en assurer l'inquiétante existence en sont autant d'expressions. Tout pouvoir, qu'il soit politique, religieux, économique ou autre, qui refuserait de se soumettre à cette exigence est voué à dépérir.

Considérant que cette exigence et les conditions de son exercice n'ont pas à disparaître ni à s'effacer avec les pouvoirs qui s'en servent en prétendant les servir ; considérant que les universités ont à cet égard une responsabilité devant les peuples présents, passés et à venir, nous, qui avons participé d'une façon ou d'une autre à l'exercice de ces droits et devoirs universels de la pensée, avons entrepris d'énoncer les points d'intransigeance auxquels cette exigence nous contraint.

Article 1^{er}. L'indépendance de la pensée consiste à pouvoir expérimenter sous leurs déterminations propres les enchaînements de connaissance producteurs d'œuvres et de savoirs. Ainsi l'exercice de cette indépendance n'a de bornes que celles qui en assurent aux autres la possibilité d'en éprouver, attester, évaluer la validité. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par une communauté d'égaux autour de l'indépendance de l'université.

Article II. Tout homme et toute femme possède en toutes circonstances un droit imprescriptible à vérifier l'égalité de son intelligence avec celle de tout autre.

Article III. L'indépendance de la pensée est partagée entre tous ceux qu'elle engage dans une recherche, un enseignement ou des études. Elle doit être la même pour tous, quels que soient leur place dans l'université, leur provenance nationale ou sociale, leur appartenance confessionnelle et ethnique, leur âge et leur identité sexuelle.

Article IV. L'université est faite de la pluralité des langues et des cultures. Elle contribue à leur continuelle créativité.

Article V. L'université favorise et promeut la libre migration des personnes et des pensées.

Article VI. La libre circulation des pensées et des savoirs repose sur un droit incondtionné d'accéder à tous les moyens et sources de la connaissance. Nulle censure ne saurait restreindre les sources mobilisées pour sa mise en œuvre.

Article VII. Quiconque s'engage et contribue à la recherche, l'enseignement ou l'étude doit pouvoir expérimenter une pensée critique sans faire l'objet d'aucune censure, répression, ou inquisition.

Article VIII. L'université n'existe qu'en dehors des espaces contrôlés par les forces de l'ordre ou toute autre force armée. Son espace est là où elle se réunit librement.

Article IX. La valeur d'une pensée ordonnée à la contrainte du vrai repose sur les seules exigences qu'elle doit aux protocoles de sa mise à l'épreuve. Son évaluation dans l'université revient à ceux qui portent cette exigence dans la recherche, l'enseignement et l'étude : elle est publique et sujette à contradiction.

Article X. L'université est riche des espaces et des expériences d'émancipation. Comme telle, elle est publique.

Article XI. : La politique scientifique de l'université est commandée par la seule production des œuvres et des outils de la connaissance. Nulle contrainte de retour sur investissement ne peut déterminer le cours de cette activité ni la hauteur des financements qu'elle réclame. Il appartient à la puissance publique d'en garantir l'autonomie.

Article XII. Nulle personne désireuse de poursuivre des études ne doit être contrainte à y renoncer pour des raisons d'organisation financière ou pratique de l'université. *A fortiori* elle ne peut être obligée d'hypothéquer, par l'autofinancement ou l'endettement, tout ou partie de sa vie, ni d'accepter des atteintes à sa dignité. Elle doit au contraire recevoir tout soutien matériel nécessaire.

Article XIII. Toute personne qui travaille à l'université y appartient de plein droit à une communauté qui accorde à tous l'égalité de droit et de respect.

Article XIV. Parmi les centres d'enseignement, de recherche et de création, seuls ceux dont les dispositions ont pour but supérieur de rendre effectifs ces principes prennent le nom d'université.

Article XV. Toute société, tout État, qui contrevient à ces principes, est réputé ne pas avoir d'université.

Article XVI. Toute université désireuse d'appliquer ces principes possède un droit à se placer sous la protection élargie d'autres universités et d'organismes internationaux. Toute université signataire de cette déclaration s'engage à apporter son soutien à qui le lui demande, sur la base des principes énoncés.



DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Études doctorales



Le département de philosophie prépare au diplôme de **DOCTORAT DE PHILOSOPHIE** de l'Université de Paris VIII avec l'appui du *Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie* (LLCP – Habilitation EA 4008) et au sein de l'École doctorale *Pratiques et théories du sens* (Habilitation ED 31).

Il est également possible de préparer au sein du département de philosophie le **DOCTORAT DE PSYCHOLOGIE (Option Epistémologie clinique comparative - Psychopathologie)**. Renseignements : Mme le professeur N. PUIG-VERGÈS.



« Pratiques et théories du sens »

École doctorale ED 31



Le doctorat de philosophie de l'Université de Paris 8 est préparé et délivré dans le cadre de l'École doctorale « Pratiques et théories du sens ». Créée selon une dynamique interdisciplinaire, l'école doctorale « Pratiques et théories du sens » travaille à l'interactivité des recherches entre la théorie de la littérature, les sciences du langage, la philosophie et les sciences humaines.

Adresse : Université de Paris 8, Bureau D 217, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis cedex 2

Téléphone : + 33 (0)1 49 40 73 65

Site Internet : <http://recherche.univ-paris8.fr/>

Courriel : sens@univ-paris8.fr



Équipe de recherche encadrant la préparation du doctorat de philosophie :

Le laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie

LLCP - Équipe d'accueil EA 4008



**Université de Paris 8, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis cedex 2 –
Salle D 136.**

L'équipe de recherche du département de philosophie de l'Université de Paris 8 réunit les enseignants chercheurs, et les étudiants inscrits en thèse du département de philosophie de l'Université Paris VIII au sein d'une même unité de recherche et équipe d'accueil de doctorants et de post-doctorants, en coopération avec des chercheurs, enseignants chercheurs et chercheurs associés d'autres institutions françaises et étrangères.

Cette équipe tient de son histoire et des expériences accueillies par le département de philosophie de l'Université Paris 8 trois fortes orientations : (1) un engagement dans les débats fondamentaux de la philosophie ; (2) une articulation critique des fonctions de la philosophie avec les évolutions sociales, politiques, scientifiques ou artistiques du présent ; (3) le partage de ces choix avec une communauté internationale. Ces orientations motivent le choix général de l'équipe de recherche en faveur d'une spécialisation en philosophie contemporaine.

Par un premier trait, les expérimentations, recherches et œuvres qui ont eu pour cadre l'Université de Paris 8 et le département de philosophie s'offrent aujourd'hui comme un massif conceptuel et théorique enseigné, traduit, discuté dans de nombreuses universités et autres lieux. L'équipe enracine pour sa part les soutiens qu'elle propose à ces études et relectures, que cette prise en compte suscite, dans la présence maintenue en son sein d'acteurs et de témoins privilégiés de ce travail, dans une mémoire aiguë et diversifiée de son contexte d'élaboration, dans l'exploitation scientifique de diverses traces pratiques et matérielles conservées au département. Elle accueille dans cet esprit des recherches qui s'intéressent à en proposer des systématisations réfléchies par lesquelles s'esquisse en quelque sorte la première inscription de ces contributions dans une histoire de la philosophie contemporaine en même temps que se maintiennent à vif et comme une séquence non encore close les débats et les interrogations qui les ont motivées. Il semble possible, selon par exemple une proposition d'Alain Badiou, d'identifier à leur sujet un moment de philosophie approximativement délimitable par la parution en 1943 de *L'être et le néant* de J.-P. Sartre puis par celle en 1991 de

Qu'est-ce que la philosophie ? de G. Deleuze et F. Guattari, exprimé à travers une variété de configurations produites sous les noms d'existentialisme, de structuralisme, d'herméneutique, de post-modernisme, de déconstruction, et de lui attribuer comme tension commune l'élaboration d'une vision créditant les sciences, les expériences politiques, les inventions de l'art et les transformations de la vie d'une puissance radicale de création de formes. Engageant les acteurs de ce moment dans une double démarche pour intérioriser la différence du vivant dans des formes conceptuelles renouvelées tout en maintenant en elles l'irréductibilité de la vie par l'exploration d'affinités de la philosophie avec les arts, le discours littéraire, la psychanalyse, les jeux de langage, etc., cette tentative s'offre aujourd'hui à l'analyse et à des approfondissements de son travail en même temps qu'à un examen des transformations qui s'introduisent sur cette voie dans les problèmes fondamentaux de la philosophie.

Par un deuxième trait, les travaux développés par l'équipe de recherche du département de philosophie de l'Université de Paris 8 se distinguent d'une volonté de spécialisation pure dans un corpus d'œuvres contemporaines par une interrogation maintenue sur les fonctions générales de la philosophie, le souci de la contextualisation et l'accueil transdisciplinaire d'une recherche en situation ouverte sur les domaines de la non philosophie. Organisé en quatre équipes internes et un groupe spécifique de recherches, le laboratoire LLCP intègre de ce fait : (1) L'exploration d'un rapport privilégié à l'activité problématisante des connaissances scientifiques contemporaines ainsi qu'à l'importance de leurs fonctions politiques et culturelles dans le champ du dialogue transculturel, dans les domaines du droit et de la santé, dans la critique historique opérée par les marxismes hétérodoxes (équipe interne A « Théories des sciences et anthropologie philosophique de la connaissance ») ; (2) L'investigation de la question de la technique, des appareils culturels et des transformations contemporaines du pouvoir (équipe interne B « Pensées de l'événement et de la technique, pratiques culturelles, communautés ») ; (3) L'analyse des formes et partages politiques et esthétiques de l'hétérogène (équipe interne C « Recherches juridiques, politiques, esthétiques sur les figures de l'hétérogénéité ») ; (4) L'analyse heuristique des paradigmes contemporains modelés sur la question du musical (équipe interne D « Grammaire et pratiques de la comparaison ») ; (5) Le travail de valorisation et de numérisation d'œuvres de philosophie contemporaine entrepris par le groupe de recherche spécifique « Les archives orales de philosophie ».

Les recherches du laboratoire LLCP incluent enfin des relations privilégiées avec d'autres universités et centres de recherches qui en partagent les orientations et les engagements, et qui se traduisent en particulier dans les liens de l'équipe avec un ensemble de chercheurs associés ainsi que dans la mise en place de co-tutelles de thèses. Ces relations engagent le département de philosophie de l'Université de Paris 8 non seulement dans une ouverture sur l'Europe et la Russie, l'Amérique du Sud et la Caraïbe, l'Afrique subsaharienne, le Maghreb, l'Orient et l'Extrême Orient, mais encore dans l'enjeu philosophiquement décisif des formes à donner au présent et pour l'avenir aux partages unissant dans l'étude et dans la recherche une communauté internationale.



ORGANIGRAMME DU LABORATOIRE LLCP

Équipe interne A

Théories contemporaines de la science et anthropologie philosophique

J. POULAIN (Paris 8) Responsable de l'équipe interne
 D. BENSALD (Paris 8)
 M. Z. CHEBBI (Paris 8)
 M. FASHAHI (Paris 8)
 N. PUIG-VERGES (Paris 8)
 MG SCHWEITZER (La Salpêtrière)

Chercheurs associés: – CH. ALUNNI (ENS Paris) – O.C. DOBRESCU (Assistante Universitaire Univ. de Cluj, Docteur) – CH. HUBIG (PR, Université de Stuttgart RFA) – R. IVEKOVIC (Univ. de Saint Etienne) – PH. PIGNARRE (Editions les empêcheurs de penser en rond) – U. SADANANDAN (Lady hardinge Medical college, New Delhi, Inde) – H.-J. SANDKUEHLER (PR, Université de Brème RFA) – F. TRIKI (PR, Université de Tunis) – K. WELTMAN (Chercheur, Centre Mac Luhan, Maastricht)

Jeunes chercheurs : D. BELHACENE (Docteur) – P. CASTILLO (Doctorante) – A. DE SAINT OURS (Doctorant) – I. A. MEDOUX (Post-doctorante) – M. PARIS (Doctorante) – J-H PAUL (Allocataire Paris 8) – H. Ben ROMDHAME (Doctorant)

Contact : jacques.poulain@free.fr



Équipe interne B

Pensées de l'événement et de la technique, pratiques culturelles, communautés

A. BROSSAT (Paris 8) Responsable de l'équipe interne
 J.-L. DEOTTE (Paris 8)
 M. KULLASHI (Paris 8)
 S. NADAUD (Hôpital de ville Evrard)

Chercheurs associés : - P. BAYARD (Paris 8) – J. BOULET (École d'architecture Paris-La Villette UP6) – V. FABBRI (Lycée J.- B. Corot de Paris) – H.-P. JEUDY (CNRS) – S. LIANDRAT-GUIGUES (Paris 8) – F. MARGARITI (Univ. Thessalie) – ME MORAIS VILLELA (Univ. de Porto) – D. PAYOT (Strasbourg 2) – O. RAZAC (Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire) – G. TEYSSOT (Ecole d'architecture, Université de Laval, Québec, Canada) – V. WAGNER (Univ. de Genève)

Jeunes chercheurs : M. BUBB (Doctorante) – D. LE SERGENT (Docteur) – E. ALLOA (CC Paris 8, Doctorant) – J.-H. BARTHELEMY (Post-doctorant) – PH. CAUMIÈRES (SECD Post-doctorant) – M. DELAGE DE LUGET (CC Paris 8, Doctorante) – A. ALKENZAWI (Architecte DPLG, Docteur) – M. GIRARD (Centre Binet, Doctorante) – S. GUINDANI (Post-doctorante Université de Milan) – L. MANESSE-CESARINI (SECD, Docteur) – A. NAZE (SECD, Doctorant) – P. ROUSSE (SECD, Doctorant) – E. SARIKARTAL (Doctorante) – Ch. VOLLAIRE (SECD, Doctorante).

Contact : abrossat@club-internet.fr

Équipe interne C**Recherches sur les figures politiques, juridiques, esthétiques de l'hétérogénéité**

A. BIRNBAUM (Paris 8) Responsable de l'équipe interne

A. BADIOU (ENS Ulm, professeur émérite)

M. CUIILLERAI (Paris 8)

S. DOUAILLER (Paris 8)

E. LECERF (Paris 8)

G. NAVET (Paris 8)

J. RANCIERE (Paris 8, professeur émérite)

P. VAUDAY (Paris Dauphine)

P. VERMEREN (Paris 8)

H. VINCENT (Université d'Artois)

Chercheurs associés : Z. BEGHOURA (Univ. Mentouri de Constantine) – B. BENMEZIANE (Univ. d'Oran Es Senia) – A-M. CONTINI (Univ. de Modène) – L. CORNU (Université de Poitiers) – B. CORREA (Univ nationale de Bogota) – A. DELCO (Paris 8) – G. FRAISSE (CNRS) – N. GRANGÉ (Paris 8) – W.O. KOHAN (Université de l'Etat de Rio de Janeiro) – C.G. KONÉ (Univ. de Ouagadougou) – G. KOUBI (Paris 8) – L. LLEVADOT PASCUAL (Université autonome de Barcelone) – N. MADARASZ (Univ. Gama Filho de Rio de Janeiro) – E. MBONDA (Université catholique d'Afrique centrale) – T. MORAG (Univ. de Sydney) – S. RABINOVICH (Univ nationale de Mexico) – J. RIBA (Université autonome de Barcelone) – I. TSIMBIDAROS (Université européenne de la recherche) – R. TRIKI (Université de Tunis) – A. VEGA (Univ. nationale de Bogota) – S. VILLAVICENCIO (Univ de Buenos Aires)

Jeunes chercheurs : M. BARDET (Post-doctorante) – S. BAUMANN (Allocataire Paris 8, Doctorante) – A. BENVENUTO (Docteur) – C. GUTTIEREZ (Post-doctorante) – J.M. RUIZ JIMÉNEZ (Doctorant) – B. MEZIANE (Allocataire Paris 8, Doctorant) – A. MROZEK (Allocataire Paris 8, Doctorante) – S. PATERMANN (Allocataire Paris 8, Doctorante) – E. PEHAU (Allocataire Paris 8, Doctorant) – F. RAMBEAU (ATER Paris 8, Doctorant) – G. RODRIGUEZ (Paris 8, Doctorante)

Contacts : antonia.birnbaum@wanadoo.fr

**Équipe interne D****Grammaire et pratiques de la comparaison**

A. SOULEZ (Paris 8) Responsable de l'équipe interne

J.-P. MARCOS (Paris 8)

P. W. PRADO (Paris 8)

Chercheurs associés : P. BAILHACHE (Univ. Nantes) – N. BATT (Univ Paris 8) – PH. BOUDON (Ecole d'architecture) – CH. CHAUVIRE (Paris I) – J.- PH. NARBOUX (Univ de Bordeaux) – P. CRITON (Compositeur, Ensemble 2e2m/GRM) – L. GOEHR (Univ Columbia, USA) – H. ISHIGURO (Université de Tokyo, Japon) – A. JANIK (Univ d'Innsbruck, Autriche) – V. KAPLOUN (Université européenne et Smolny College, Saint-Petersbourg, Russie) – P. LORAUX (Paris 1) – A. MORENO (Univ de Campinas, Brésil) – D. MOYAL-SHARROCK (Birbeck Collège, GB) – J.-Ph. NARBOUX (Univ Bordeaux) – E. NEMETH (Univ de Vienne) – D. PERRIN (Univ de Grenoble) – M. OUELBANI (Univ de Tunis) – D. PERRIN (Univ Grenoble) – A. PICHLER (Univ. Bergen, Norvège) – E. RAHMHARTER (Univ Vienne, Autriche) – A. RUSCIO (Collège international de philosophie) – V. SAFATLE (Univ de Sao Paulo, Brésil) – F. SCHMITZ (Univ de Nantes) – J. SEBESTIK (CNRS) – A. SEDES (Univ Paris 8) – M. SOLOMOS (Univ de Montpellier) – M. SOUBBOTNIK (Univ Marne La Vallée) – A. UTAKER (Univ de Bergen,

Norvège) – H. VAGGIONE (Paris 8) – N. VENTURINHA (Univ nouvelle Lisbonne, Portugal).

Jeunes chercheurs : E. ACOTTO (Doctorant) — G. CARVALHO (Dr. CICM P8/ MSH Paris nord) – A. DAHER (Doctorant) – A. FUENTES (CICM P8/ MSH Paris Nord) – D. GIERTEN (Master) – M. LEQUIN (Master, Univ Paris 8) – J. LETOURNEUR (Doctorant, P8) – M. PONSONNET (Docteur) – (N. RAPCZYK (Doctorant, P8) – G. SCHMEZER (Docteur) – L SOUTIF (Docteur) – N. SMOLANSKAIA (Docteur) –.

Contact : antonia.soulez@wanadoo.fr



Groupe spécifique de recherches « Les archives orales de philosophie »

M. BURKHALTER (Paris 8) et B. CANY (Paris 8)

Contact : bruno.cany@wanadoo.fr



Séminaires de formation doctorale 2009-2010



La préparation d'un doctorat de philosophie requiert une formation à et par la recherche. Elle implique, en plus d'entretiens réguliers avec le directeur de thèse au sujet de l'avancement du travail de recherche, que l'étudiant en doctorat s'insère dans le milieu de la recherche par sa participation à des séminaires de recherche, sessions d'études et/ou manifestations scientifiques, ainsi que par des présentations orales de son travail et par des publications.

Au sein de ce cadre général et depuis sa création, le département de philosophie de Paris 8 soutient et expérimente en parallèle le principe de ne pas reconnaître de pertinence à des modes d'organisation de la formation et de la recherche qui s'efforcent de traduire les cohérences au sein desquelles s'affirme la continuité d'un engagement dans le savoir philosophique par un échelonnement hiérarchisé de niveaux de connaissances. Par voie de conséquence, les pages qui suivent et décrivent la formation doctorale demandent à être lues en comprenant que :

- 1. Toutes les activités d'enseignement et de recherche qui se tiennent au département de philosophie sont ouvertes à tous et validables dans l'ensemble des cursus sous la condition d'un accord des directeurs de recherche et des responsables de cycles.*
- 2. Chacun des trois cycles de la Licence, du Master et du Doctorat comporte dans son offre de formation un certain nombre d'enseignements ou d'activités susceptibles de s'avérer utiles à une recherche en philosophie et donc d'être validés dans le cursus de formation doctorale avec l'accord du directeur de thèse.*



Séminaires du LLCP – Equipe A ***Théories des sciences et anthropologie philosophique***

Séminaires de :

A. de Saint-Ours et É. During : « Philosophie et physique : les constructions de l'espace-temps.

J. Poulain : « Culture, art, vérité »

J. Poulain : « L'expérimentation multiculturelle du cosmopolitisme et le dialogue transculturel universitaire ».

N. Puig-Vergès et M.-G. Schweitzer : « Apports de Recherches de l'Épistémologie Clinique Comparative »



A. Saint-Ours (de) et É. During

Philosophie et Physique : les constructions de l'espace-temps.

École normale supérieure - 29 rue d'Ulm 75005 Paris
Séminaire bimensuel

<http://www.philosophie.ens.fr/seminaires/libres2.php>

Élie During (Université Paris 10) et Alexis de Saint-Ours (Université Paris 8) organisent un séminaire d'initiation à la recherche consacré à la thématique de l'espace et du temps en physique et en philosophie. Ce séminaire est ouvert à tous, philosophes comme physiciens, étudiants comme chercheurs débutants ou confirmés. La première année est consacrée à un tour d'horizon de la question de l'espace-temps, depuis Galilée et Newton jusqu'aux développements contemporains en gravitation quantique. Les années suivantes seront destinées à un approfondissement des problématiques abordées au cours de ce premier cycle.

L'objectif du séminaire est d'offrir un cadre d'initiation, de discussion et de recherche à l'interface entre la philosophie et la physique. Aucune orientation philosophique ne sera privilégiée ni écartée. La volonté de lier reconstruction historique, analyse philosophique et pratique scientifique guidera la façon dont chaque séance sera abordée. Ces conférences sont ouvertes à tous et en particulier à tous les étudiants, scientifiques comme philosophes. Aucun savoir mathématique particulier n'est présupposé, même si certaines séances présenteront un caractère plus technique que d'autres. Les séances feront alterner des développements historiques et techniques (présentation des principaux concepts et outils liés à tel ou tel aspect de la théorie physique) et des lectures plus philosophiques touchant à l'interprétation des constructions d'espace-temps par les philosophes, ou à des questions transversales, de nature ontologique notamment.

Renseignements : Élie During : during@ens.fr et Alexis de Saint-Ours : asaintours@free.fr



J. Poulain

Culture, art et vérité

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis cedex 2
Séminaire de Master ouvert au Doctorat
Tous les jeudis 15h/18h (premier semestre)

La culture de l'art est demeurée le modèle de toute culture : alors que le dressage de civilisation semble destiné à instaurer une maîtrise du corps et des mœurs dans les individus et dans les groupes, la culture artistique paraît au contraire déployer un libre exercice de l'imaginaire où l'on jouit du libre jeu de l'entendement et de cet imaginaire. L'appropriation de ses résultats par le jugement esthétique de reconnaissance du beau semble dépendre, elle aussi, du libre jeu des facultés critiques et créatives des récepteurs. L'apprentissage culturel de l'art dévoile pourtant les ressemblances cachées apparentant la maîtrise de la créativité à la maîtrise corporelle et morale. La combinaison kantienne des concepts aristotéliens de *praxis* et de *poiésis* dans le concept de « génie », d'une nature qui donne ses règles à l'art, est ici tout aussi révélatrice que celles que tentent les pragmatiques contemporaines des concepts de « jeu de langage » et d'inconscient esthétique. Toutes sont bornées par le jeu de la créativité artistique telle que la modernité l'a liée à l'usage du jugement esthétique. Depuis la modernité, le jugement esthétique semble révéler la façon dont la créativité artistique est forme de vie. Il offre un modèle de sensibilisation et de réalisation de la raison comme faculté de désirer supérieure. L'art y est présumé présenter la figuration du désir et du bonheur qui appelle irrésistiblement l'identification à elle des individus qui la produisent et en reconnaissent la beauté du seul fait que cette figuration anticipe la satisfaction qu'ils ne peuvent pas ne pas désirer obtenir. La réception de cette figure par l'artiste aussi bien que par les autres spectateurs, doit s'imposer d'elle-même, sans le détour d'un concept, du seul fait qu'elle ait été reçue et comprise de façon gratifiante, abstraction faite de son instanciation dans la réalité ou dans l'action.

La transformation pragmatique de cette culture artistique tient à la façon dont on cherche à s'approprier cette créativité en l'expérimentant en suivant le modèle de l'expérimentation scientifique. Parce que cette transformation pragmatique de la culture de l'art prolonge purement et simplement celle qu'ont développée les temps modernes, sa neutralisation oblige à effacer les limites de ce modèle, héritées d'une philosophie de la conscience. C'est cette expérience de production et de réception de la figuration artistique qui s'est prise elle-même aujourd'hui comme objet d'expérience et d'appropriation directe des effets de cette expérience dans les différentes transformations pragmatiques de l'art comme il appert avec évidence à travers l'évolution exemplaire de la peinture contemporaine, de l'impressionnisme et du cubisme jusqu'à l'art dit abstrait.

La façon dont la poésie et l'écriture littéraire contemporaines ont dû surmonter la neutralisation de l'art romantique en faisant triompher la dynamique du jugement de vérité, sera abordée dans ce séminaire comme expérience philosophique et critique d'une nouvelle culture de l'art comme culture de la vérité. Les différents arts comme la vie humaine elle-même déploient en effet des processus de communication dont la créativité elle-même dépend du jugement de vérité conditionnant constitutivement les déploiements de la communication artistique. La condition de possibilité des arts repose en effet sur la façon dont ils parviennent à construire les mondes visuels, volumétriques, architecturaux,

physiologiques » et l'infrastructure technique de l'architecture du XIX^e à propos de laquelle Giedion utilise le terme qui peut prêter à confusion d'« inconscient » : « Tentative pour radicaliser la thèse de Giedion. Celui-ci dit que « la construction joue au XIX^e le rôle de l'inconscient ». Ne serait-il pas plus exact de dire qu'elle joue « le rôle du processus corporel » autour duquel les architectures « artistiques » viennent se poser comme des rêves autour de la charpente du processus physiologique ? » (p.854) de Paris, capitale du XIX^e siècle.

En effet, Giedion défend la thèse que le XIX^e siècle a considérablement renouvelé l'architecture française en développant des techniques utilisant le fer, le béton et le verre, mais que devant trop d'audace, il a reculé devant les valeurs artistiques dominantes (or, les architectes étaient formés par l'école des Beaux-Arts) et le siècle était historicisant, succombant à une rêverie passéiste. D'où en toutes choses, un triomphe de la technique, mais un revêtement, des façades, des apparences passéistes, des églises néo-romanes, néo-byzantines, néo-gothiques, néo-renaissantes, etc, alors que la construction pouvait être en béton. L'inconscient chez Giedion est à la fois ce qui structure, mais aussi ce qui reste caché, refoulé, parce qu'inacceptable pour le goût de l'époque. Il y aurait donc eu une censure que Giedion traque à différents moments de l'histoire de l'architecture pré-moderne. Les processus physiologiques auraient donc le même statut que cette construction, on peut faire alors l'hypothèse que Benjamin loin de développer un quelconque vitalisme aurait eu l'intention de les analyser en termes techniques comme le fit Goethe dans sa morphologie. L'analogie serait alors : les constructions techniques dans l'architecture du XIX^e siècle sont aux façades historicisantes dans le même rapport que les processus physiologique par rapport à la rêverie collective. Est-ce dire que Benjamin va développer une sorte de constructivisme ?

La recherche portera sur les points suivants :

L'architecture apparaît dans certains textes de Benjamin (L'œuvre d'art...) comme l'objet d'une perception de distraction à l'image du cinéma. Cette perception non focalisante, inattentive, tactile, est liée à l'apparition des masses urbaines et s'oppose à une perception contemplative (peinture). L'analyse se développe selon l'opposition : être absorbé (par l'œuvre) / absorber l'œuvre. Ce qui implique pour lui que le rapport des masses urbaines à l'architecture est un rapport d'absorbement, d'incorporation (les passages urbains sont à l'intérieur de la masse comme des processus physiologiques).

C'est la raison pour laquelle, par exemple, le musée est une architecture d'intérieur comme les autres maisons du rêve collectif. C'est parce que la masse parcourt ces architectures d'intérieur (gares, passages, etc) qu'elle est comme condamnée à une fantasmagorie collective. L'homme de la foule n'est pas simplement à l'intérieur de ce passage qu'il parcourt, il est parcouru de l'intérieur par des affects et des humeurs qui sont ceux du passage. C'est la raison pour laquelle, ses « organes » deviennent hypersensibles aux choses exposées (marchandises, prostituées, etc).

Ce qui implique que l'architecture ne peut plus être analysée en termes de perception empirique, et donc comme système de signes par exemple (sémiologie), ou en termes de visée (phénoménologie), mais selon les lois d'une psychologie des profondeurs (non jungienne). La problématique de la crypte, avancée par Derrida (Fors) à la suite des travaux de Maria Torok et N.Abraham peut être une réponse.

Benjamin, à la lecture de Giedion, est amené à décrire certaines inventions de l'architecture de fer comme autant de résolutions de problèmes techniques, dans le sens d'une architecture auto-régulée (Galerie des machines de l'exposition universelle de 1889). Ce faisant il invente le concept de « forme plastique », par exemple la ferme métallique. Ces formes plastiques ne relèvent pas de l'art, menacé d'historicisme. Au contraire, elles ouvrent de nouvelles tâches aux

artistes. Nous aurons à rechercher dans Paris, Capitale du XIX^e siècle d'autres exemples de formes plastiques.

Jusqu'où le modèle de l'architecture industrielle a-t-il mené Benjamin dans sa conception d'une littérature procédant par « montage » ? A l'évidence, les « pièces » de cette littérature, dont il donne l'exemple dans Paris, ne sont pas des fragments (romantiques), mais des produits en série, confectionnés dans un lieu anonyme et rassemblés en un seul lieu (le livre). C'est la raison pour laquelle, il déclare n'avoir « rien à dire, mais tout à exposer » et qu'il oppose à l'herméneutique du texte l'exposition des objets. A une architecture d'intérieur correspondrait donc une littérature d'exposition.

Intervenants : G.Teyssot (PR, Université Laval), Danièle Cohn (EHES), J.H.Barthélémy (MSH PN)

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →

R. Dominguez et A. Vera

Techniques du cinéma, politique par le cinéma ?

MSH Paris Nord – 4, rue de la Croix Faron Plaine Saint-Denis 93210
Saint-Denis

<http://www.mshparisnord.org/>

Afin de fustiger un peu ceux qui dédiaient de longs passages à s'interroger pour savoir si la photographie était un art, Benjamin se demanda si, déjà et en fait, cette technique n'avait pas changé le « caractère général de l'art ». Pour lui, cela valait d'autant plus pour le cinéma. Et si dans notre siècle le caractère artistique du cinéma, du moins de sa partie la moins négligeable, semble déjà acquis depuis longtemps, ne faudrait-il pas se demander si une telle acquisition ne serait pas l'un des signes de la transformation du caractère général d'un tout autre domaine, le politique ? D'autant plus que le XX^{ème} siècle, celui du film, s'acheva avec la marginalisation du cinéma par la montée d'autres appareils sans doute plus puissants techniquement, plus performants politiquement, mais héritiers tout de même d'une opération que celui-là a répandue le premier : le montage. Aujourd'hui, le Monde ne deviendrait plus ni cinéma ni encore un film, si mauvais ou néfaste que ce dernier pourrait être. Il deviendrait plutôt un montage généralisé qui entraînerait même la politique, quitte à faire de celle-ci la continuation du montage par d'autres moyens. L'état du Monde se présenterait alors comme un anéantissement ou du moins une neutralisation du politique par l'image en tant que produit industriel, médiatique si l'on veut.

Il se peut que la tâche d'une pensée sur le cinéma soit alors de répondre avec une re-politisation par d'autres moyens que celles de la philosophie politique, ceux mêmes qui renverraient à l'image et au montage. Il se peut aussi que toute généalogie de ce que nous sommes passe par le cinéma en tant qu'archive du présent. C'est-à-dire comme archéologie *technologico-politique* de notre temps, tel serait notre point de départ, notre hypothèse. Là, il s'agirait moins de constater les vertus d'un cinéma explicitement politique, que de repérer quand et par quels signes l'image en tant qu'opération technique ferait du politique, même si c'est en principe par de faibles et presque dérisoires moyens, même si c'est par des aspects presque imperceptibles.

Soit le cas d'Ozu, un auteur apolitique en apparence, mais qui par ses images montrerait la puissance des gestes chez l'homme et la femme ordinaires, gestes



Séminaires du LLCP - Equipe C **Recherches sur les figures juridiques, politiques,** **esthétiques de l'hétérogénéité**

Séminaires de :

- A. Badiou : « Pour aujourd'hui : Platon (III et fin) »
 A. Birnbaum, M. Cuillerai, S. Douailler : « Le besoin entre nécessité et superflu »
 A. Birnbaum, M. Cuillerai : « Work in Progress ».
 G. Fraisse : « Séminaire de recherche »
 E. Lecerf : « Qu'est-ce qu'un métier ? »
 G. Navet, S. Douailler, E. Lecerf, P. Vermeren : « A quoi reconnaît-on un penseur socialiste ? »
 G. Navet et P. Vermeren avec M.- A. Montes et E. Pehau : « Écriture, recherche et expression philosophique en commun ».
 P. Vermeren : « L'erreur, le concept, le vivant. Georges Canguilhem dans la philosophie française de la seconde moitié du vingtième siècle »
 H. Vincent : « Philosopher ici et ailleurs : métiers de philosophes et exercice du jugement »



A. Badiou

Pour aujourd'hui : Platon ! (III et fin)

École normale supérieure – 29 rue d'Ulm 75005 Paris

Mercredis 20h/22h : salle Jules Ferry les 28 octobre, 18 novembre, 16 décembre 2009 – salle Dussane les 13 janvier et 17 février 2010 – amphi Rataud le 17 mars – salle Dussane les 14 avril, 19 mai et 9 juin 2010.

<http://www.philosophie.ens.fr/seminaires/libres2.php>

Il est impossible de penser une césure quelconque dans les représentations dominantes sans s'en prendre à leur noyau, qui est ce que j'ai appelé le « matérialisme démocratique », et dont tout le ressort est qu'il n'y a rien d'absolu ni de vrai, mais seulement l'égalité des convictions personnelles et la finitude animale des identités.

Pourquoi notre guide, au regard de cette situation, est-il, depuis deux ans, Platon ? C'est que Platon a tenté la première justification rationnelle du point que voici : une vie digne de ce nom, la « vraie vie », pour parler comme Rimbaud, ne peut être qu'une vie où opère une Idée. Vivre, ce qui s'appelle vivre, suppose donc que quelque accès aux vérités absolues nous soit ouvert.

Pour parler selon les images du Maître, on dira que toute vraie vie opère une sortie de la Caverne.

Que cette sortie ne puisse se faire qu'en force, c'est bien ce que Platon affirme sans ambages. Il pressent aussi que le plus difficile est de se garder des fausses sorties, celles qui, doucement, pacifiquement, nous persuadent qu'on peut sortir sans sortir, qu'il suffit pour cela de se rapprocher d'une porte factice, trompe-l'oeil majeur de ce qui, en fait d'images, se dispose dans notre Caverne «

Lecoq D. et Lory J.-L. (1987), *Ecrits d'ailleurs. Georges Bataille et les ethnologues*. Paris : MSH.

Cette bibliographie sera complétée ultérieurement.



A. Birnbaum, M. Cuillerai

Work in Progress

Université Paris 8 – Salle D 136.

Bimensuel. Vendredis 15-18h.

Work in Progress est une structure élémentaire, pauvre, destinée à rassembler et confronter le travail de recherche en philosophie des doctorants, qui se fait parfois encore de manière trop isolée.

Il ne s'agit pas du séminaire doctoral d'enseignant dirigeant des thèses, ni d'une forme organisée, telle que projets de colloques, publications, journées thématiques. Toutes ces choses existent déjà et fonctionnent, tant celles organisées par l'école doctorale que celles organisées par des collègues.

Il s'agit de produire une pratique basique de mise à l'épreuve. Des doctorants, après préparation, exposent leur travail en cours : le plan, un chapitre, un morceau, un matériau, l'enjeu. Tout cela dans un temps prévu et annoncé d'avance (entre 30 minutes et une heure), ce qui oblige à agencer le propos. Ils l'exposent à d'autres, qui se trouvent dans la même situation et veulent bien se prêter à la logique de l'adresse et de l'exigence : ceux qui écoutent offrent leur incompréhension, leurs butées sur ce qui est dit, leurs conseils de méthode, leurs références de lecture, leur perplexité, leur enthousiasme. C'est un lieu « en amont » de ceux qui existent déjà, un lieu sans finalité autre que de partager l'exigence du travail en cours et, partant, d'y produire une avancée.

N'importe quel doctorant peut y intervenir, et cela pourrait aussi servir à la présentation d'un travail de master, pour qui le souhaite. Les séances de l'année 2009 s'étant avérées fructueuses pour certains, l'expérience sera reprise en 2010 au second semestre, avec cinq séances prévues dont les dates seront communiquées ultérieurement. Toute personne voulant se plier à la discipline de cet échange est la bienvenue, sans obligation de présentation. La participation peut être validée pour le cycle doctoral.



G. Fraisse

Séminaire de recherche (en collaboration avec Paris1 ED 279 et Paris 8 ED 31)

La Halle aux Farines 6-10 esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris
Salle 238C Métro Bibliothèque François Mitterrand

Les mercredis 18-20h : 28 janv, 11 fév, 4 mars, 18 mars, 1^{er} avril, 29 avril, 13 mai.

De quelque façon que soit politisée la question des sexes, rien ne permet de penser que cette question, si fortement présente dans les discussions démocratiques, ait acquis le statut d'opérateur historique. Cette problématique, pour beaucoup d'écrivains et de philosophes, reste « hors du temps ». Mais si les sexes, aussi, font l'histoire, mieux vaut en chercher la démonstration dans le paradigme du sujet et de l'objet plutôt que dans celui du même et de l'autre.

Inscription auprès de genevieve.fraisse@wanadoo.fr

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →

E. Lecerf (en association avec l'**Atelier documentaire *Là où sont remisés les décors de fête*** organisé par **S. Baumann, M. Gicquel, E. Lecerf, R. Linhart, Y. Robveille, F. Vasquez**)

Qu'est-ce qu'un métier ?

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis

Séminaire de Master ouvert au Doctorat

Les vendredis après-midi : 9 oct (15-17h) – 15 oct (20h45, cinémathèque) – 17 octobre (17h-19h, avec l'atelier documentaire) – 30 oct (15h-18h) – 3 nov (18h-21h, avec l'atelier documentaire) – 9 nov (14-17h, MSH avec A. Brossat et M. Kullashi sur la grève des universités) – 13 nov (15h-18h) – 24 nov (18h-21h avec l'atelier documentaire) – 27 nov (15h-18h) – 11 dec (15h-18h) – 15 dec (18h-21h avec l'atelier documentaire) - 8 janv (15h-18h) – 12 janv (18h-21h avec l'atelier documentaire) – deuxième semestre : 12 fev, 26 fev, 12 mars, 26 mars, 9 avr, 7 mai (15h-18h) et séances à déterminer avec l'atelier documentaire.

À l'heure où il est partout question de professionnalisation des études ; à l'heure où l'université s'engage de plus en plus dans un processus de déstructuration de ses modèles originaux de transmission et de création des savoirs pour mieux "s'adapter" aux évolutions de l'emploi ; à l'heure où les résistances à ces nouvelles formes de normalisation s'inscrivent trop souvent dans une seule défense du présent ; il est plus que jamais intéressant de se poser la question du métier, notamment afin de voir dans quelle mesure elle peut nous aider à concevoir un projet alternatif, tant dans les sphères de l'économie et du social que concernant les missions de l'université.

Après avoir permis aux sciences humaines de constituer les bases épistémologiques à partir desquelles produire une cartographie du monde du travail, notamment sous l'influence de Frédéric Le Play ; après avoir ainsi rendu possible l'élaboration des premières statistiques professionnelles diligentées à la fin du 19^{ème} siècle par l'Office du Travail et contribué à la normalisation de l'emploi salarié ; ce concept de métier a été progressivement écarté, comme s'il relevait désormais de ce passé révolu d'un travail désormais entièrement incarné dans un salariat qui en restituerait la fonction originelle de peine, limitant toute formation à ses implications professionnelles et l'ontologie aux seules déterminations du besoin.

Le métier serait devenu une notion inerte, inapte à nous fournir de quelconques instruments pour comprendre ce qui se joue de notre vie dans le monde contemporain de l'emploi. Ainsi, si la seconde révolution industrielle a conféré une valeur quasi métaphorique au métier – usage que l'on retrouve, par exemple, dans la constitution verticale des organisations syndicales – la troisième révolution industrielle viendrait apporter un point final à cette histoire, tout salarié

de l'avenir ayant pour vocation d'être spécialiste d'une généralité informatisée et communicationnelle pour laquelle le métier n'aurait plus de raison d'être invoqué, hormis pour les professions les moins qualifiées des secteurs des services et les plus qualifiées des institutions socio-politiques telles que le droit, l'urbanisme et la santé.

Le métier se trouve pourtant en position de devenir un des éléments constitutifs d'une nouvelle subjectivité, comme cela est le cas aujourd'hui dans nombre de secteurs artistiques où la limite entre professionnels et amateurs implique d'autres déterminations que celles portées par le statut social. Le métier y apparaît comme pleine maîtrise d'une pratique qui engage tout autant la perception que le geste, la pensée réfléchie que le réflexe.

Ce métier, qui mobilise tout autant la main que l'esprit et dont rythmes, formations, mémoires et projets demeurent sous la responsabilité exclusive du travailleur, a en effet été présenté comme unique possibilité, non pas d'affranchir le travail de ses servitudes sociales et des dominations économiques et politiques exercées par le capital, mais de l'émanciper des fondements ontologiquement aliénants que porte en lui toute gestion de la nécessité. Cette école de pensée, qui va de Proudhon jusqu'à Simone Weil en passant par Péguy, Sorel ou De Man, s'est développée en dépit d'un marxisme qui, à la différence du Marx des *Manuscrits de 44* et de *L'introduction à la critique de l'économie politique*, a longtemps confondu travail et production.

Hors de ces auteurs, seront travaillées, tant pour leur contenu que pour leurs prédicats, les histoires du travail qui ont promu cette catégorie de métier. Seront ainsi présentés des textes d'Émile Levasseur, Georges Renard, Pierre Brizon, François Simiand, Edouard Dolléans et Georges Lefranc.

Nous y associerons une réflexion sur le contemporain, par l'étude de témoignages et en association avec le séminaire **Atelier documentaire** proposé en collaboration avec Stefanie Baumann et Yolande Robveille où seront visionnés des films.

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →

G. Navet, S. Douailler, E. Lecerf, P. Vermeren

A quoi reconnaît-on un penseur socialiste ?

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis

Séminaire de Master ouvert au Doctorat

Tous les mercredis 12h/15h (deuxième semestre)

Le mot « socialisme » apparaît quasi simultanément en Angleterre et en France : en 1833 en Angleterre, dans un article du *Poor Man' s Guardian*, signé «A socialist»; il reparaît ensuite dans le *New Moral World* et désigne, à partir de 1836, la doctrine de Robert Owen ; en 1834 en France, dans l'article de Pierre Leroux intitulé *De l'individualisme et du socialisme*. L'usage que Leroux fait du mot en 1834 est péjoratif : il désigne les doctrines qui, animées de la bonne intention de faire sortir l'humanité de l'emprise de l'individualisme économique, proposent en fin de compte un remède pire que le mal en prétendant assujettir totalement les individus à la société. Leroux reviendra en 1847, puis en 1850, à l'occasion de rééditions de son article de 1834, sur l'usage du mot, pour noter qu'entre temps, le vocable en étant venu à désigner « tous les penseurs qui s'occupent de réformes sociales, tous ceux qui critiquent et réprovent l'individualisme », il doit se reconnaître lui-même

« socialiste ».

Il faut remarquer d'abord que le second sens du mot n'abolit pas le premier : si est « socialiste » quiconque critique et réprouve l'individualisme, ceux qui le font en proposant des solutions qui ramènent à un assujettissement le sont aussi. En acceptant en 1847 et en 1850 d'intégrer sa pensée et son action au « socialisme », Leroux n'abandonne pas le critère au nom duquel il le rejetait en 1834, le critère de l'émancipation humaine. Ce qui signifie que la vigilance critique doit s'exercer au cœur du socialisme sur le socialisme lui-même.

Il faut remarquer ensuite que ce que veut désigner le terme précède son apparition. Saint-Simon et Fourier, par exemple, seront dits « socialistes », alors qu'ils ignoraient ce mot. Mais du coup la question se pose : en quel sens le sont-ils ? Au sens péjoratif, ou au sens émancipatoire ? Et s'il y a chez eux une pratique et une théorie de l'émancipation, quelle est-elle ? La question qui se pose pour les « socialistes » d'avant l'apparition du mot reste bien sûr valable pour les socialistes d'après.

Il faut remarquer enfin que ce que rejette Leroux en 1834 sous l'appellation de « socialisme » n'est pas le communisme, puisque lui-même est partisan de ce qu'on appellera, dans un vocabulaire qui n'est pas le sien, la socialisation des moyens de production. Ce qu'il dénonce est un certain type de communisme – en l'occurrence celui de Gracchus Babeuf. Où il apparaît que la question du rapport avec le communisme est inhérente au socialisme, et que le communisme aussi bien que le rapport au communisme relèvent en conséquence de la même vigilance critique.

Les responsables de ce séminaire procéderont principalement par l'étude et le commentaire de textes provenant d'auteurs habituellement désignés comme « socialistes », de Saint-Simon à Jaurès et au-delà, en passant par Fourier, Owen, Leroux, Proudhon, Cabet, Blanqui, Sorel et d'autres, sans pour autant négliger des grands classiques comme les livres de Karl Polanyi (*La grande transformation*, Gallimard, 1974) et d'Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Gallimard Seuil, 1988).

Une bibliographie sera donnée en début de séminaire, et complétée au fil des séances.

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →

**G. Navet, P. Vermeren
avec M.-A. Montes et E. Pehau**

**Écriture, recherche et expression philosophique en
commun.**

Séminaire doctoral mensuel.

Si philosopher c'est « penser par soi-même », une tâche sans commencement ni fin, l'écriture d'une thèse de doctorat en philosophie a un commencement réel et une fin programmée. Pour autant, loin de se nourrir exclusivement de la vie solitaire de la pensée, c'est un exercice de lecture, de réflexion et de recherche qui dépasse son but académique, et qui requiert bien autre chose qu'une méthode propre ou spécifique : un dialogue qui constitue chaque parole comme une manière de philosopher, et qui mette en scène et en débat les discours comme autant d'exemples d'une pratique de la philosophie. A chaque séance, trois doctorants exposent la problématique de leur thèse qui est ensuite confrontée à d'autres expériences et discutée en commun.

Logique de l'enquête ; Montaigne ; Wittgenstein, Alain). ; - les perspectives de recherche et de travail propres aux doctorants, en y intégrant les questions relevant d'un savoir faire de doctorant (lire, utiliser, construire, problématiser) ; - des travaux pratiques où il s'agira de s'exercer à juger collectivement (poursuite des cas : « définition » ; « la norme de l'écrit ».)

Séance 1 : jeudi 12 novembre. 17-20h salle A028

Rappel des résultats de l'an passé. Sens et temporalité. La philosophie comme métier. Exercice du jugement et scène de controverse.

Séance 2 : (jeudi 17 décembre) Une séance autour de Ronald Dworkin et la notion de cas difficile (livre recommandé : *Prendre le droit au sérieux*, PUF. (avec Janvier Nama), ainsi que Stephen Toulmin : *The abuse of casuistry*.

Séance 3 (jeudi 14 janvier) : Philosophie et pratique du jugement chez J.- F. Lyotard. (livres recommandés : *Au juste*, *Le différend*, *Leçons sur l'analytique du sublime*.

Ou bien : la philosophie comme métier chez Alain : entre vérité, fabulation et nécessité (Livres recommandés : *Les Dieux*, premier chapitre ; *Système des Beaux Arts*, VII, 6 ; X, 11-12)

Le contenu et l'ordre des séances suivantes seront fixés ultérieurement après négociation et propositions des doctorants. A titre indicatif et probable, on peut annoncer d'ores et déjà :

Séance n°4 : Une séance sur le jugement politique, à partir des travaux de Vincent Descombes (avec Pierre Lauret)

Séance n°5 : Deleuze, la question du jugement et de l'instinct de mort (avec Ilke Karadag).

Séance n°6 : Wittgenstein et l'inventivité des exemples. Le cas de la lecture.

Séances n° 7, 8, 9: études de cas, ou exercices du jugement. Reprise des cas « définition », « imitation ». Ouverture d'un autre cas : la figure de l'érudit : érudition et /ou jugement.

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →



Séminaires du LLCP - Equipe D **Grammaire et pratiques de la comparaison**

Séminaires de :

P. W. Prado : « Philosophie de l'Université. Les techniques de soi et la question de l'autre »

A. Soulez : « En quel sens peut-on parler de « signification musicale » ? (approche wittgensteinienne du musical) »



P. W. PRADO Jr.

Philosophie de l'Université. Les techniques de soi et la question de l'autre (I)

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis

Séminaire de Master ouvert au Doctorat.

Tous les mardis 12h-15h

1. *Recherches en cours.*

Au cours des semestres précédents nos recherches ont porté sur une double thématique : la *confession* et l'écriture de soi (autographie), et d'autre part la *therapeia* et, plus précisément, la détermination originaire du *philosophique* comme *therapeia*. Nous avons suivi ainsi, en particulier, la séquence moderne des tentatives pour réinvestir et réassumer explicitement cette inspiration originelle de la philosophie comme *askésis*, exercice, travail de modification de soi et de sa manière de vivre (de Kierkegaard à Schopenhauer, Nietzsche et la suite, Wittgenstein et Freud lui-même, jusqu'aux travaux de Paul Rabbow, Pierre Hadot, A.-J. Vœlke et du dernier Foucault). On définit classiquement la *therapeia* comme travail effectué par soi sur soi-même, visant à la transformation de soi en vue d'une vie qui *vaille* d'être vécue (ce que veut dire *therapeuein heautou* dans le texte platonicien). On peut dire que la *confession*, *lato sensu* (par-delà sa détermination moderne, c'est-à-dire augustinienne, chrétienne), nomme plusieurs techniques qui s'inscrivent à un moment ou à un autre dans ce dispositif philosophique « thérapeutique » général (l'examen de soi dans l'ascétique stoïcienne, par exemple, l'entretien oral ou écrit avec le directeur de conscience, le journal ou l'autobiographie spirituelle, l'autoanalyse). C'est encore en ce sens qu'à l'époque moderne la confession est revendiquée philosophiquement aussi bien par Nietzsche (toute grande philosophie est une confession de soi, écrit-il, une sorte d'autobiographie inconsciente) que par Wittgenstein (toute philosophie doit commencer par une confession, une « descente en soi-même »). Il n'est pas

jusqu'à Foucault (qui avait manqué cependant cette détermination « ascétique » de la confession dans la *Volonté de savoir*) qui n'ait reconnu par la suite la dimension *étho-poïétique* de la confession (par exemple dans *L'Usage des plaisirs*, alors même qu'il rencontre la question des rapports entre *éthos* e *aphrodisia*). L'enjeu de l'ascétique de soi tient, pour nous, tout entier dans le paradoxe nietzschéen de l'*auto-confession inconsciente*. C'est d'ailleurs dans cette perspective que Freud, de son côté, a toujours refusé l'assimilation de la *talking cure* à la confession (car à la différence du pénitent dans le confessionnal, le névrosé en analyse doit confesser ce qu'il ne sait pas, témoigner en quelque sorte de l'inconfessable). Ce qui revient à dire que dans ce soi, qu'il s'agit de « travailler » selon une ascétique donnée, il y a un *autre* : l'autre de soi qui, bien qu'en soi, est plus que soi. Quelque nom qu'on lui donne dans la tradition, « passion », « *aphrodisia* », « péché », ou encore « divinité », « inspiration », « inconscient ».

2. La question.

Notre question directrice sera alors la suivante : le travail de modification de soi, de transformation de l'*éthos* (*étho-poïétique*), l'épreuve de l'*autre* du soi qu'impliquent la *therapeia* et les techniques de soi, sont-ils encore possibles à l'Université ? (Et si oui, à quelles conditions ?) On sait que, au 1er siècle de l'époque romaine, Épictète concevait encore ses cours moins comme un enseignement des subtilités syllogistiques que comme un *iatreion*, une « clinique de l'âme », lieu où se consacrer au travail sur soi. Mais, justement : l'*iatreion* stoïcien reste-t-il possible à l'Université ? L'enseignement *universitaire* de la philosophie, et plus généralement des Humanités, peut-il encore inciter ceux qui y participent à entreprendre un pareil travail, à prendre soin de soi-même, à mener l'interrogation de soi par soi ? L'Université moderne est contemporaine du décrochage opéré par les Lumières entre l'ascèse des spirituels et le savoir d'une science moderne objectivante et conquérante, qui supprime l'*askhêsis* ancienne, mais n'est plus à même de *former* (c'est-à-dire de *transformer*) finalement le sujet connaissant (cf. le thème de l'*extériorité* foncière du savoir moderne vis-à-vis du sujet). C'est de ce *désengagement* que désespère déjà Faust (de Goethe), et dont Heidegger et Wittgenstein, par exemple (mais déjà Schopenhauer, Nietzsche et Horkheimer, entre autres), accuseront l'Université. Nous verrons que notre question croise donc, à plus d'un titre, celles que posent à l'Université, en même temps (1929), chacun à sa manière, Heidegger dans sa leçon inaugurale, *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, et Wittgenstein dans sa *Conférence sur l'éthique*. — C'est en essayant d'ailleurs de répondre en acte à cette question (d'un ton souvent stoïcien, digne d'un Épictète) que ce dernier mettra en place un nouveau style d'enseignement : celui des « non-cours » (*Non-lectures*). Nous rencontrerons encore d'autres formes de réponse contemporaine à cette question, en rapport étroit avec ce qui précède, mais dans la langue et le style desdits « penseurs français ». Lors de l'un de ses derniers cours au Collège de France (1977-1978), Barthes énonce, dans l'Université, le projet d'un *cours* qu'introduise au « vivre », ce qui est tout autre chose, remarque-t-il, que « la requête d'une sophistication intellectuelle » : « Ce que je cherche, dans la préparation du cours, c'est une introduction au vivre, un guide de vie (projet éthique) : je veux vivre selon la nuance... essayer de vivre selon les nuances que m'apprend la littérature. » Le cours à l'Université comme recherche, introduction à un nouvel *éthos* ou *forma vitae*, un nouveau style d'existence. Ces réponses, démarches, expérimentations, inventions, supposent et impliquent une philosophie de l'Université. C'est elle qu'il s'agira de dégager et d'explicitier au cours de cette investigation en acte qu'on appelle ici enseignement.

Repères bibliographiques (1)

A. SOULEZ

En quel sens peut-on parler de « signification musicale » ? (approche wittgensteinienne du musical)

MSH Paris Nord – 4, rue de la Croix Faron Plaine Saint-Denis 93210
Saint-Denis
Séminaire de Master ouvert au Doctorat
Tous les mercredis 12h-15h

1- Nous avons antérieurement noté la 2e partie de la remarque §531 des *Recherches philosophiques* de Wittgenstein, selon laquelle on parle de « comprendre » un énoncé comme on comprend un phrase musicale, au sens où, également (contrairement à ce que stipule le premier membre de la remarque), cette phrase ne se laisse pas remplacer par une autre. Nous reprendrons à nouveaux frais cette formulation négative que Wittgenstein appelle un « second sens de comprendre » où manque « quelque chose de commun aux deux différents énoncés », cas de la musique comparé au poème.

2- Ainsi, et dans le droit fil de cette approche, nous nous intéresserons à l'évaluation du musical en termes de « compréhensibilité » (*Fasslichkeit*) et « cohérence » (*Zusammenhang*), critères (v. Schoenberg dans ses manuscrits sur la « *musikalische Gadanke* ») également partagés par Wittgenstein, selon lesquels on juge également de la signification d'un langage en tant que tout articulé. Nous mesurerons ces principes de compréhension à « la part d'énigme » (pas forcément ineffable ou silencieuse) que comporte l'œuvre musicale (selon Adorno) comme le poème, et examinerons alors quel sens donner à la « compréhension » dont parle la 2e partie de la remarque § 531 citée plus haut.

3- Comment et *que* comprend-t-on quand on entend une signification inexplicable ? En quel sens peut-on comprendre quelque chose d'inexplicable dans le langage (le poème) que dans la musique ? Cet usage de « comprendre » ne donne-t-il pas son congé justement au parallélisme musique// langage que la philosophie du langage a fait peser sur la conception de la forme comme tout organique ? Ce parallélisme est encore très sensible chez des auteurs comme Adorno et Dahlhaus, tous deux craintifs devant le risque d'« amorphie ». Nous nous intéresserons à ces penseurs qui ont élaboré leurs vues à une époque de transition entre les musiques classiques et modernes, et les musiques contemporaines donnant justement plus d'importance au substrat acoustique.

4-Nous questionnerons donc ce parallélisme entre philosophie et langage et ses limites quand les critères de « compréhension » d'un langage ne marchent plus pour des musiques privilégiant les substrats acoustiques et l'exploration du matériau sonore pour lui-même, quitte à mettre à mal ces deux critères de compréhensibilité et cohérence.

5- Jusqu'à quel point l'art a-t-il besoin de la philosophie ? – interrogation de Dahlhaus et Danto notamment) constituera un axe transversal de ce travail.

Quelques références bibliographiques :

Th. Adorno : *Philosophie de la nouvelle musique*, Gallimard

Prismes, Payot-Rivages, 2003

Daniel Charles : *Le temps de la voix*, Delarge, 1978,

C. Dahlhaus : *Essais sur la nouvelle musique*, Ed. Contrechamps, 2004, cf. « Sens et non-sens dans la musique » (1972)

Schoenberg, Ed. Contrechamps, 1997.

A. Danto : *L'assujettissement philosophique de l'art*, Seuil, 1993



Séminaires libres et séminaires invités

A. Bellantone : « De Biran à Bergson. Pour une histoire du spiritualisme français »
 Séminaire « Dialogues philosophiques » de la Maison de l'Amérique latine
 M. A. Muñoz : « Généalogies de l'amour en Argentine »
 R. Scherer : « Crime ou faute ? »



A. Bellantone

Professeur de philosophie à l'Université de Messine (Italie)

De Biran à Bergson. Pour une histoire du spiritualisme français

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93527 Saint-Denis
 Séminaire Doctoral ouvert à tous

Les jeudis 4 mars, 11 mars, 18 mars, 15 avril, 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai 2010.

andrea.bellantone@alice.it

1. Situation des études sur le spiritualisme

Le spiritualisme français a subi une *conventio ad excludendum* à partir du commencement du XX^e siècle. D'une côté la pensée scientifique ou néokantienne, d'autre part la génération «des trois H» (Hegel, Heidegger, Husserl, selon la définition de Vincent Descombes) ont considéré le spiritualisme comme une philosophie incapable de faire face au défi du XX^e siècle. Le spiritualisme est en réalité une philosophie méconnue. D'abord il faut remarquer que la définition de spiritualisme – bien plus que d'autres définitions célèbres comme «idéalisme» ou «empirisme» – est ambiguë. Elle est normalement confondue avec une forme d'idéalisme ou de rationalisme, mais aussi avec une position de moralisme édifiant. La conclusion serait donc que le mot «spiritualisme» ne serait qu'un simple *flatus vocis*, une définition générique, qui cachait une vague tendance de la philosophie (surtout française) vers l'édification. Rien de plus loin de la réalité: de Maine de Biran à Bergson – donc à partir de ses origines et jusqu'à sa conscience la plus haute – le spiritualisme a eu un fort caractère théorique, qui a marqué sa différence profonde avec l'idéalisme et le rationalisme, en donnant à ce mouvement une autonomie en rapport aux autres grandes courantes de la pensée. Plus en particulière, il faut reconnaître que le spiritualisme est une réponse originelle à l'enjeu de la modernité et qu'il était engagé dès ses origines à réfléchir sur le sens de la métaphysique moderne et sur la possibilité de sa continuation après la pensée kantienne. D'autre part, on doit aussi admettre que le spiritualisme a encore besoin d'une véritable définition d'un point de vue historique. On ne peut pas dire qui manquent des études et de monographies très intéressantes sur des problèmes particulières ou des personnalités importantes, mais est aussi vrai que nous n'avons pas un essai de

PROGRAMME - **6 octobre** : Alejandro Bilbao (Université Catholique de Valparaiso) : « Individuation, psychanalyse et modernité » - **10 novembre** : Virginia Kastrup (Université Fédérale de Rio de Janeiro) : « Bergson, la question de la perception et les aveugles ». – **8 décembre** Mariana Gene (Université de Buenos Aires) « Technocratie et politique : un regard depuis l'Argentine contemporaine » - **12 janvier** : Cristina Komi (Université de Dijon) « L'Amérique latine comme objet de travail dans les universités nord américaines : à propos des études culturelles et ses études subalternes » - **8 et 9 février** : colloque « Citoyenneté, nation et démocratie à la lumière de l'indépendance argentine » - **2 mars** : Cecilia Sanchez (Univ. Chile) « Philosophie et littérature en Amérique latine » - **6 avril** : Martin Cortes (UBA) « La philosophie politique de Jose Arico » - **4 mai** : Jorge Davila (Université de los Andes, Venezuela) « Simon Bolivar et Spinoza » - **1^{er} juin** : Carlos Perez (Université Paris 8) « Le concept de violence chez Walter Benjamin » -

Séminaire coordonné à Paris 8 par **M. Bardet, A. Benvenuto, C. Gutierrez, J.M. Jimenez, A. Montes, C. Perez Lopez, A. Veyron Churlet**. En coopération avec l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine (IHEAL) et le Collège Franco-Argentin des Hautes Etudes de l'université de Buenos-Aires.

→ → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → → →

M. A. Muñoz

Universidad Nacional de Cuyo et CCT-CONICET Mendoza (Argentine)

Généalogies de l'amour en Argentine

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis

Séminaire Doctoral ouvert à tous

Six séances au cours du mois de mai 2010

Les narrations littéraires et la correspondance amoureuse peuvent abriter des politiques de l'amour qui sont souvent percées ou mises en évidence par les lecteurs et lectrices. Dans ce sens, les lectures et relectures de la *Correspondance d'Eloïse et Abélard ou la Nouvelle Eloïse* de Jean-Jacques Rousseau en Argentine renvoient à des instances qui dépassent le plan littéraire et contribuent au processus de remise en ordre des savoirs et des pratiques à des moments significatifs embrassant le préromantisme jusqu'au positivisme. L'analyse des œuvres et de leurs lectures permettra de nous approcher du lien qui s'établit entre la sphère privée et la sphère publique au XIX^{ème} siècle.

De la même manière, dans la distinction qu'assument les études sur l'amour au début du XX^{ème} siècle en Argentine s'est opéré, en grande partie, le fort climat d'idées positivistes et scientifiques. L'organisation des études universitaires, la professionnalisation naissante des intellectuels et les profils spécifiques qu'acquièrent peu à peu les sciences humaines et sociales, sont quelques points qui caractérisent cette étape. Le changement de siècle se présente avec d'importantes remises en ordre dans toutes les sphères de la connaissance et en lien avec les pratiques de la philosophie et des différentes sciences qui se configurent vers cette époque. Les concepts de « raison », de « sujet », de « conscience » sont soumis à révision, tout comme également sont examinées les portées que possèdent le monde des sentiments, la vie émotive, les passions et l'amour dans la nature humaine. L'étude de l'affectivité, dans ce sens, prend de l'importance en directe articulation avec les études psychopathologiques, tout comme la corporité acquiert à nouveau visibilité dans le cadre des thèses physiologistes de l'époque. Dans le cadre décrit seront abordées quelques unes des théories les plus significatives sur l'amour chez les intellectuels argentins et français.

Enfin, nous nous occuperons d'expliciter les portées de l'expérience amoureuse chez le penseur argentin Macedonio Fernández, au travers de ce que nous avons nommé le « moment de l'amour », qui constitue un axe central de sa réflexion philosophique.

Séances proposées:

- Politiques de l'amour au sein du XIXème siècle argentin: du moment préromantique au moment positiviste. Le concept de siècle et l'émergence de nouvelles formes de subjectivité.
- Dialectique des lectures d'Eloïse et la Nouvelle Eloïse. La construction et conception du lien : femme-amour
- Ebauches d'une théorie de l'amour aux commencements du XXème siècle. La remise en ordre des savoirs et pratiques.
- Les théories de l'amour chez Carlos Baires, Macedonio Fernández, José Ingenieros et Théodule Ribot.
- Le moment de l'amour dans l'œuvre de Macedonio Fernández.
- Expérience amoureuse et expérience passionnelle. Passion amoureuse et nouvelle.

Indications bibliographiques :

Juan Bautista Alberdi. *Recuerdos de viaje y otras páginas*. Buenos Aires, Editorial Universitaria de Buenos Aires, 1962.

Carlos Baires. *Teoría del amor. Estudio acerca de la psicología de los sentimientos sexuales y la sensibilidad afectivo-moral*, Buenos Aires, Imprenta "Juan A. Alsina", 1911.

Robert Darnton. *La gran matanza de gatos. Y otros episodios en la historia de la cultura francesa*. Buenos Aires, FCE, 1988.

Macedonio Fernández. *No todo es vigilia la de los ojos abiertos*. Buenos Aires, Corregidor, 1990 (*Tout n'est pas veille lorsqu'on a les yeux ouverts*, Rivages, 2004)

--- *Museo de la novela de la Eterna*. Edición Crítica, Ana María Camblong y Adolfo de Obieta (Coordinadores). Madrid, Colección Archivos, 1993. (*Musée du roman de l'Éternelle*. Présenté et traduit de l'espagnol par Jean-Claude Masson. Paris, Éditions Gallimard, «La Nouvelle Croix du Sud», 1993).

Geneviève Fraisse. *La différence des sexes*, Presses Universitaires de France, 1996.

José Gaos et al. *A los 250 años de su nacimiento y a los dos siglos de la parición del Emilio y El contrato social*. México, UNAM, 1962

Esteban Echeverría. *Obras Completas*. Buenos Aires, Ediciones Zamora, 1951

José Ingenieros, *Psicología genética (Historia natural de las funciones psíquicas)*, Buenos Aires, Archivos de psiquiatría y criminología, 1911; *Tratado del amor*, Obras Completas, Buenos Aires, Mar Océano, tomo III, 1962. *Obras Completas*, Volumen III, Ed. Mar Océano, 1962

Lettres d'Abelard et Héloïse, Paris, Librairie Générale Française, 2007

Marisa Muñoz. "Amor", en Hugo E. Biagini y Arturo Andrés Roig (Directores) *Diccionario del Pensamiento Social Alternativo*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2007.

--- "Esbozo de una teoría del amor en la Argentina en las primeras décadas del siglo XX. Presencia de Ribot en las obras de Carlos Baires, José Ingenieros y Macedonio Fernández". En *El espacio público de las ciencias sociales y humanas*, Buenos Aires, ed. El Puerto, Centro Franco-argentino de altos estudios y Universidad de Buenos Aires, 2007.

--- "Amor y emancipación. Las lecturas de la nueva Eloísa". En Patrice Vermeren y Marisa Muñoz (Coordinadores). *Repensando el siglo XIX desde América Latina y Francia*. Buenos Aires, Colihue, 2009.

Edgar Allison Peers. *Historia del movimiento romántico español*; versión española de José María Gimeno, Madrid: Gredos, 1973, 2 vols.

Arturo Roig. *Para una lectura filosófica de nuestro siglo XIX*. Mendoza, Facultad Filosofía y Letras, 2008 (Edición especial en el marco del Coloquio Internacional Repensando el siglo XIX desde América Latina y Francia. Homenaje al filósofo Arturo Andrés Roig)



Séminaires associés



Rada Ivekovic (avec la revue *Transeuropéennes*)

Politiques de la traduction

Collège international de philosophie 1 rue Descartes 75005 Paris –
Deuxième semestre 2009-2010

Programme : <http://www.ciph.org>

Nous nous intéresserons à la traduction contextuelle en tant que politique. Toute traduction relève d'une politique, dite ou non. C'est une activité contradictoire: elle "arrête" des identités, des frontières, des définitions. En même temps, elle invite à leur dépassement. L'« identité » est quelque chose de provisoire qui tente infatigablement à s'imposer comme fixe, stable et d'immuable. Or une identité est construite, déconstruite, reconstruite. Les identités, figées ou fluides, ne se pensent que dans le cadre de frontières qui les délimitent et qui répondent à leur même description : une frontière est quelque chose de provisoire qui tente à s'imposer comme fixe, stable et immuable. Tracer des frontières, édifier des identités est à la fois une stratégie de pouvoir et de subjectivation en résistance ; elles apparaissent – bien que différemment – aussi bien dans les tentatives de dépossession de soi que dans celles d'affirmation du sujet. Les frontières ainsi que les identités ne concernent pas seulement des territoires géographiques, mais également d'autres espaces et dimensions, ainsi que le temps, l'esprit et la raison. Elles sont des opérateurs politiques. « Soft » ou « hard », les frontières et les identités traversent les individus, les collectivités, les embrassent et les dépassent, et invitent à la *traduction*, la *translation*, au *transfert*. J'appelle alors « traduction » la négociation de la violence nécessaire à changer d'identité, à s'y arracher, à s'en construire une, à ériger ou abattre des frontières. Traduction contextuelle, s'entend, et non seulement textuelle. La traduction est une traversée des frontières révélant le *partage de la raison* qui, lui, appelle la traduction. Cette dernière est à la fois inévitable et impossible. Nous essayerons également de poursuivre la métaphore langagière pour tout ce qu'elle peut apporter de double sens. La traduction est un défi à la désémantisation à laquelle certaines de ses politiques peuvent, cependant, mener. La traduction est à la fois le poison et l'antidote, d'où l'importance de sa politique.



S. Kouvélakis, I. Garo, J. Salem (avec la revue *Contretemps* et Daniel Bensaïd)

MARX au XXI^e siècle : l'esprit et la lettre

Université de Paris 1 – 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Les séances du séminaire se tiennent le samedi de 14h à 16h à l'université Paris I - Sorbonne, amphithéâtre Lefebvre

Entrée : Galerie Jean-Baptiste Dumas, escalier R, 1^{er} étage.

<http://semimarx.free.fr>

10 oct 2009 : Michael Krätke – Peut-on mieux comprendre les crises financières avec Marx ? – **17 oct 2009** : Guillaume Sibertin-Blanc – Subjectivité révolutionnaire, inconscient et lutte de classes – **24 oct 2009** : Michèle Riot-Sarcey – 1848, une révolution oubliée ? – **31 oct 2009** : Marco Di Maggio – Le parti communiste français et les intellectuels (1961-1973) – **7 nov 2009** : Annie Lacroix-Riz – Les concepts historiques tabous de l'historiographie dominante – **14 nov 2009** : Jean-Marie Harribey – Autour de la crise – **21 nov 2009** : Jérôme Maucourant – Marx et Polanyi, l'utopie du Capital – **28 nov 2009** : Isabelle Garo, Michel Foucault lecteur de Marx, une politique philosophique - **5 dec 2009** : Jean-Jacques Lecercle, Marxisme et philosophie du langage – **12 dec 2009** : Franck Fischbach, Marxisme et philosophie sociale – **6 fev 2010**: Florence Gauthier, Droit naturel et révolution – **13 fev 2010** : Jean Robelin, La société communiste vue par Marx – **20 fev 2010** : Stathis Kouvélakis, *Le Capital*, une lecture historique – **27 fev 2010** : Emmanuel Barot, Sartre, Marcuse et la stratégie dialectique – **6 mars 2010** : Jean-Numa Ducange, La naissance de l'historiographie marxiste de la Révolution française – **13 mars 2010** : Mohammed Mouffi, Engels et la philosophie – **20 mars 2010** : Fayçal Touati, Le logique et l'historique chez Hegel et chez Marx – **27 mars 2010** : Juliette Simont, Sartre et Marx – **3 avril 2010** : Lucien Calvié, Heine/Marx – **10 avril 2010** : André Tosel, Colère, résistance, insoumission, être en commun, bien commun et communisme au fil de trois générations.

Dire que la pensée de Marx est vivante ne peut plus être aujourd'hui une déclaration abstraite et sans conséquence. C'est bien la radicalité même de cette pensée qui en est la cause, et non la perspective de son inscription sans heurt au sein d'une tradition « classique ». Dès lors, c'est seulement un travail poursuivi d'exploration et d'invention qui peut le montrer. Et c'est pourquoi ce séminaire se veut un lieu de débat, de découverte et de confrontation, original à plusieurs titres.

- Il s'agit de se confronter aux textes de Marx et du marxisme avec la plus grande rigueur historique et philologique, en développant et en présentant, le travail éditorial autant que critique, déjà réalisé ou en cours de réalisation, et cela sur le plan international.
- Il s'agit de surmonter les découpages rigides et les barrières disciplinaires, de faire se croiser les axes, philosophique, sociologique, économique, etc., en les unissant autour de de leur portée concrète ou pratique : c'est la volonté d'intervention théorique et politique de l'engagement critique qui, sans dogmatisme, définissent un rapport vivant à Marx aujourd'hui.
- Il s'agit donc d'être offensifs, dans un contexte d'hégémonie, à la fois puissante et fragile, de la pensée dominante. Il importe d'ouvrir les fenêtres, de déranger les évidences, de rejeter les mauvais procès et de récuser les anathèmes. Rien de plus utile pour cela que de se confronter à toutes les idées du présent, d'être attentif à tous les courants de pensée. Bref, d'investir tous les points hauts de la pensée contemporaine, en philosophie, économie, histoire, sciences sociales, sciences de la nature, etc., en vue d'une confrontation informée et sans timidité.

Les passages de Jean-François Lyotard

Université de Paris 8, 2 rue de la Liberté 93526 Saint-Denis
Du 14 au 17 octobre 2009-12-13

Le présent colloque international, consacré à la pensée de Jean-François Lyotard, s'inscrit à plus d'un titre dans le cadre des manifestations du 40^e anniversaire de l'Université de Vincennes qui auront lieu en automne de 2009 à Paris, sur fond de la situation critique que traverse l'université française aujourd'hui.

On sait le rôle que la pensée et l'activité de Lyotard ont joué dans le groupe *Socialisme ou barbarie* dès les années 50, puis dans le *mouvement du 22 mars* en 1968, avant d'intégrer ensuite le département de philosophie de l'Université de Paris VIII à Vincennes et se faire connaître internationalement (non sans confusion) sous les désignations de « philosophie du désir » ou, plus tard, de « philosophie postmoderne ». Plus précisément encore, on ne saurait oublier le rôle décisif que *La condition postmoderne*, son livre le plus connu (mais dont on oublie souvent qu'il s'agit d'un « rapport sur le savoir »), a joué dans la survie de l'Université de Paris VIII Vincennes à la fin des années 70, déjà aux prises alors avec le diktat de l'« optimisation des performances ». Critiquant à la fois la philosophie analytique et la pragmatique communicationnelle anglo-américaine et allemande, le livre ouvrait en même temps l'espace d'une discussion internationale, dans le climat de laquelle naîtrait quelques années plus tard le *Collège international de philosophie*.

Onze ans après la disparition de Jean-François Lyotard, et à l'occasion aujourd'hui des quarante ans de l'Université de Vincennes, ce colloque international se propose de dresser un état des lieux des travaux consacrés, un peu partout dans le monde, à la pensée de Lyotard. On vise à contribuer à une compréhension à la fois plus large et plus fine de la teneur et du ton singuliers de cette pensée, ainsi que de l'enjeu, plus actuel que jamais, qui est le sien (et ce à l'encontre de son assimilation courante à l'amalgame de « la pensée française », ce sera en particulier l'opportunité d'expérimenter la force et la pertinence contemporaine, Université comprise).

Le thème des « passages », qui témoigne d'une exigence fondamentale, indéfectible de la pensée, servira de fil conducteur au cours de ces journées de réflexion et de discussion. En effet, bien que le penseur ait cherché à distinguer ce qu'il a nommé « la condition postmoderne » de « ce qui s'appelle postmodernité ou postmodernisme sur le marché des idéologies contemporaines », il reste que c'est au terme courant de « postmoderne » que son nom demeure généralement associé. Une telle réception, internationalement répandue, appelle une sévère révision. S'en tenir à cela reviendrait à oublier l'exigence dont fait preuve ici la pensée, son sens des différences et du « différend » (ce sens même que s'attache à occulter toute idéologie, à commencer par celle d'une « rationalité » qui dénierait le cas singulier, la venue de ce qui advient en tant qu'événement). Ce serait, en somme, faire tort à sa « responsabilité criticiste » intransigeante, qui est justement d'être judicieuse dans le différend. Or c'est de cette exigence que témoigne foncièrement le thème des « passages ». Il atteste l'incommensurabilité des régimes des « phrases » dont est fait ce qu'on appelle « le langage » et leur agonistique (pour le dire dans le lexique du Différend, lequel prend source notamment dans une lecture de Kant révisée par celle de Wittgenstein). À commencer par l'incommensurabilité entre figure et discours, forme et concept, événement et signification. Lyotard écrit qu'il a constaté après-coup avoir toujours tenté de réserver cela : « l'inaccordable », sous des noms (et des déplacements) divers – figural, hétérogénéité, différend,

practicar su análisis, comprensión y eventual uso como herramientas teórico-prácticas

*Journées internationales organisées par **Marcelo Raffin**, Cátedra de Filosofía Titular: Facultad de Ciencias Sociales - Instituto Gino Germani, Universidad de Buenos Aires Proyecto UBACyT S821, avec la participation d'**E. Pehau**.*

⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒

Devenir-majeur / Devenir-mineur

Du devenir-majeur au devenir-mineur ?

Devenir-mineur : un acte de résistance ou d'émancipation ?

Une figure mineure : le cas de Bartleby

Mineurs : enfance et émancipation

Jan van Eyck Academie, Theory Department, Academieplein 1, Maastricht
3-5 décembre 2009

Conférences internationales organisées par **V. Brito et N. Périn**, avec **E. Lecerf** et **R. Scherer**.

⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒

Le devenir de la pensée critique

Université de Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis
16, 17 et 18 décembre 2010

L'Université de Paris 8 a été fondée, il y a quarante ans, dans une situation singulière de la politique, de l'activité savante et artistique, des devenirs subjectifs. Son contexte natif a été en même temps celui de la lutte contre un vieux monde qui craquait en tous lieux et celui de l'exercice d'une capacité à opposer à l'avenir étriqué, aux connaissances bienséantes, au carcan moral, aux gouvernances satisfaites, à l'université poussiéreuse, une expérimentation sans limites associée à une solidarité universelle.

Pendant quarante ans, ce sont aussi avec, autour ou en dehors de Vincennes devenue Paris 8, toutes les universités qui ont porté des transformations selon des voies diverses, et que le moment présent jette à leur tour au cœur de luttes décisives. Car, pendant ce même temps, les anciennes dominations économiques et sociales et les rapports qu'elles entretenaient avec les universités ont été remplacés de façon aventureuse. Des logiques marchandes et guerrières mondialisées œuvrent à l'ascension contemporaine d'un égocentrisme aveugle et ivre de puissance qui détruit le droit de justifier également par lui-même le travail de la pensée et des cultures, d'organiser autour de ses normes et exigences une collectivité libre, d'accueillir quiconque choisit de s'y consacrer.

Cette offensive générale bouleverse tout particulièrement les compromis inégalement élucidés qui accordaient au travail universitaire la faculté de transmettre et de faire évoluer les savoirs et les compétences sur un mode

critique. C'est pourquoi l'une des tâches urgentes des universités est-elle en même temps de réinterroger l'horizon de la critique, d'éclairer à nouveau la part des arrangements avec l'ordre social et politique qu'il abrite, de s'assurer des forces de résistance et d'émancipation qu'il autorise. Pour une part, en effet, la critique dévoile. Elle montre la théorie sous le fait, l'archive sous le concept, le sens sous le problème, le discours sous l'idée, l'historicité transformatrice et conflictuelle sous les mots et les figures. Elle incite à prendre conscience des configurations instituées, ainsi qu'à exercer une responsabilité à leur égard. Sur un autre versant, la critique postule un continu qui traverse les faits, les vocabulaires, les disciplines, les rationalités locales, les langues, les cultures. Elle maintient, à la manière d'une théorie d'ensemble, une activité commune contre la fragmentation du champ culturel en domaines étrangers aux uns et aux autres. Elle en appelle à la multiplicité des points de vue, à l'invention de montages inédits entre eux, à une littérature ouverte et démocratique des destins du savoir. Sous sa double forme, la critique partage avec le travail et la transmission de la pensée une histoire, qui, parallèlement à ses pactes et combats avec les puissances d'ordre, expérimente des limites, des apories, des métamorphoses, des aventures. Les intervenants de France et d'étranger de ce colloque ont été invités à se réunir pour tenter d'en établir un bilan.

Sous le titre *Le devenir de la pensée critique*, le colloque propose successivement de se retourner vers la généalogie de la pensée critique, d'étudier ses usages et réceptions, d'évaluer ses devenirs et expérimentations, d'effectuer finalement une critique de la critique.

Colloque international organisé par **M. Cuillerai, G. Dessons, S. Douailler, C. Moatti, M. Riot-Sarcey, P. Vermeren** avec **M. Abeles** (EHESS), **M. Abensour** (Paris 7), **A. Badiou** (ENS), **E. Balibar** (Paris 10), **G. Berkman** (CIPH), **A. Birnbaum** (Paris 8), **G. Dessons** (Paris 8), **L. Dubreuil** (Cornwell University), **E. Dussel** (U. de Mexico), **Ph. Ivernel** (Paris 8), **P.-F. Moreau** (ENS LSH de Lyon), **Ch. Nordmann, F. Rambeau** (Paris 8), **J. Revel** (Paris 1), **D. Tatian** (U. de Cordoba), **M. Tort** (Paris 7), **F. Triki** (U. de Tunis), **P. Vermeren** (Paris 8)

⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒

Penser la guerre au XVII^e siècle. Modèle, paradigme, métaphore, concept ?

Université Paris 8 – 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis – Salle B 106
14, 15 et 16 janvier 2010

Au commencement, une présence-absence : la guerre, au XVII^e siècle, semble intuitivement constituer au moins un horizon, au plus un objet parmi d'autres très concrets dans la pensée du XVII^e siècle. Pour autant, à y regarder de près, c'est plutôt sa relative absence qui frappe, comme si la guerre, suffisamment présente dans la réalité, ne méritait pas mention et traitement véritables. Or en tant qu'expression réelle et évidente des relations entre États, la guerre joue nécessairement un rôle dans la pensée et dans l'élaboration des systèmes : imprègne-t-elle la pensée politique sans pour autant figurer parmi ses concepts, ou bien constitue-t-elle un obstacle, une épreuve pour la pensée, de sorte qu'il faille revoir nos lectures avec ce nouvel angle d'attaque ? Au-delà de la relative absence d'homogénéité dans le corpus, il existe pourtant bien des convergences de thèmes ou des discussions de concepts, indice d'un objet philosophique, peut-être en formation, non immédiatement reconnu comme tel. À cet égard le siècle suivant élèvera beaucoup plus clairement la guerre au rang de concept dans une

politique. Celles-ci désignent, dans le cadre de la justice transitionnelle, tantôt le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique (comme au Brésil, en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Afrique du Sud ou dans l'Europe des anciens pays communistes), tantôt le passage d'un conflit armé à une reconstruction démocratique (ainsi, après la Seconde guerre mondiale, en ex-Yougoslavie ou au Rwanda). Dans ces deux cas, la justice transitionnelle signifie la mise en place de processus de pacification, de réconciliation, de justice à l'égard des crimes passés, et de reconstruction.

L'objectif de ce colloque est double. D'une part, il s'agit de confronter ces champs théoriques dans l'optique d'un renouvellement des théories de la justice et de la démocratie. Car comment penser ces théories dans les situations non idéales que constituent les sorties de guerre – qu'il s'agisse d'un conflit international, transnational ou interne, qu'il soit ou non accompagné de crimes de masse – ou bien les sorties de régime autoritaire ? Est-il possible de mettre à l'épreuve des contingences historiques les théories de la démocratie pensée comme conflictualité – depuis l'héritage du machiavélisme jusque dans la philosophie contemporaine –, et de les articuler aux analyses développées par la justice transitionnelle ? Les théories de la démocratie délibérative, ou de la démocratie de contestation, trouvent-elles une pertinence nouvelle lorsqu'elles sont confrontées aux problèmes posés par la reconstruction des institutions politiques ? Dans quelle mesure les processus de pacification et de reconstruction peuvent-ils s'articuler à un modèle théorique qui pense le politique comme dissensus ? D'autre part, il s'agit d'examiner en quoi ces théories sont pertinentes pour penser le contexte de la Russie contemporaine. En quel sens la démocratie de contestation, la pensée du politique comme dissensus ou l'analyse des dynamiques d'opposition s'inscrivent-elles dans l'actualité russe ? Quelle place ces logiques conflictuelles occupent-elles dans la construction de la démocratie en Russie ?

Trois axes seront développés. Le premier portera sur la question de l'articulation entre les théories de la démocratie et le renouvellement des théories de la justice porté par les travaux récents sur la justice transitionnelle. Seront interrogées, d'une part, les théories de la démocratie confrontées aux situations non idéales de crise ou de conflit politique majeur, d'autre part, les processus de réconciliation et de reconstruction pensés dans le cadre de la justice transitionnelle, confrontés aux théories de la démocratie comme dissensus, contestation, conflictualité dynamique.

Le deuxième axe portera sur la justice pénale et ses formes alternatives que sont, notamment, les Commissions Vérité et Réconciliation – comme celles qui eurent lieu en Afrique du Sud après l'abandon de la politique d'apartheid, en Amérique du Sud (Argentine, Chili, Guatemala, Panama, Pérou, Salvador) en Afrique (Maroc, Rwanda, Liberia, Sierra Leone) ainsi qu'en Corée du Sud, aux Iles Fidji et au Timor Oriental – ou encore le recours aux formes traditionnelles de justice réparatrice (gacaca au Rwanda par exemple). Le procès pénal, ou les formes alternatives de justice, permettent-ils d'attribuer à la justice un rôle spécifique dans les processus de pacification et de reconstruction sociale, voire une fonction d'institutionnalisation de la démocratie à travers les procédures de délibération publique mises en place dans les grands procès ? Ou bien doit-on penser les limites de cette justice, comme constituant une simple restauration de la fonction pénale dans une visée de l'État de droit ? Seront aussi interrogés, d'une part, la réception de cette justice par les différents protagonistes des crimes, qu'il s'agisse de ses auteurs, de ses témoins ou de ses victimes, d'autre part, le rôle de la justice réparatrice dans la justification des amnisties. Le contexte russe sera également analysé dans le cadre de cette réflexion sur la justice, sur la fonction pénale dans l'État de droit et sur l'existence ou le refus des procès dans les contextes transitionnels.

Cinéma et philosophie

Université Es Senia d'Oran (Algérie)
9-11 mai 2010

Colloque international organisé par **B. Bencherki** avec le laboratoire LLCP de Paris 8.

⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒ ⇒

Le bicentenaire des Constitutions des Amériques – Droit, histoire, philosophies des constitutions des Amériques de l'indépendance à nos jours

Palais du Luxembourg – Paris
22 juin 2009

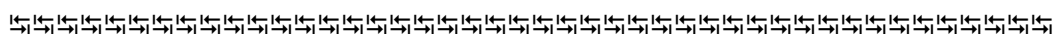
Parmi les deux principes du constitutionnalisme moderne, dont la naissance est datée de la fin du dix-huitième siècle, on trouve tout d'abord celui de la séparation des pouvoirs. Présupposant depuis Montesquieu une polyarchie du législatif, de l'exécutif, ce principe s'est étoffé par l'adjonction d'un pouvoir judiciaire dont la croissance des prérogatives lui permit d'intégrer progressivement dans ses compétences le contrôle de constitutionnalité des lois. Le deuxième participe de la démocratisation de la participation politique à l'origine même du constitutionnalisme des indépendances, est l'adoption des concepts unitaires de Peuple et de Nation, fictions originaires qui commandent l'articulation des trois p. Qu'est-ce qu'une constitution écrite, quelle est sa nature, sa structure et sa fonction, et comment son paradigme importé se transforme-t-il à l'épreuve de sa naturalisation latino-américaine et d'une rupture inachevée avec l'héritage absolutiste, centralisateur et autoritaire de la monarchie espagnole. Quelle serait alors la bonne question ; ou plutôt quelles seraient les bonnes questions ? En effet un examen du devenir des constitutions latino-américaines mettrait à mal le concept d'Amérique latine si commode pourtant quand il s'agit de définir un terrain et donc d'organiseurs de colloques. Il faut bien convenir que le statut actuel des usages de la constitution par les acteurs de la compétition politique nous conduit à diversifier nos interrogations. On peut poursuivre celle à la fois traditionnelle mais aussi quelque peu apocalyptique du comment à la fois préserver le mythe fondateur de la souveraineté (ou du pouvoir constituant) et assurer la stabilité de l'ordre politique lorsque le peuple est disputé, le territoire indéfini et fragmenté, et la lutte entre les factions un champ agonistique, favorisant le renforcement de l'autorité d'un exécutif centralisé au détriment du libre jeu des assemblées législatives et des pouvoirs judiciaires ? C'est un questionnement qui a droit de cité dans un colloque du Bicentenaire. En amont, elle renverrait à l'interrogation encore Antonio Negri sur l'établissement de toute loi constitutionnelle, prenant comme forme celle d'un coup de force démocratique, de cet acte quelquefois violent qui à la fois produit et présuppose l'unité d'une nation, puisqu'il s'agit qui aura été là, l'unité d'une nation, le fondement d'un état et sa constitution, alors qu'on est en train d'en produire l'évènement. Mais tous les États des Amériques



Actions de recherche



Les chercheurs, enseignants chercheurs et jeunes chercheurs de l'équipe de recherche de philosophie participent à plusieurs programmes et actions de recherches nationales et internationales.



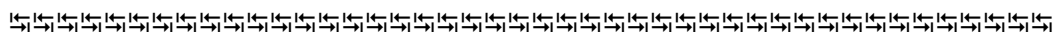
Apprentissage de la pensée et politiques de l'éducation

Dirigé par H.Vincent et W.O. Kohan avec M. Cuillerai, S. Douailler, P.W. Prado, P. Vermeren.

Programme CAPES-COFECUB associant le LLCP (Université de Paris 8) et l'Université d'Etat de Rio de Janeiro (2008-2011)

Cette action de recherche a pour objet d'institutionnaliser les relations déjà existantes depuis quatre années entre des chercheurs de l'UFR du Nord-Pas de Calais l'université et de l'Université de Paris 8 principalement pour la France, et de l'Université de l'Etat de Rio de Janeiro. Relations construites jusqu'à maintenant autour de l'ouvrage de Jacques Rancière, le maître ignorant, et de la réception que celui-ci connut au Brésil. Elle se propose, sur ce premier fond, d'élargir et de systématiser l'apport des philosophes contemporains français aux questions de philosophie de l'éducation.

Elle s'ordonne autour de trois thèmes centraux : -1 La thématique d'un peuple enfant, en tant qu'elle fut inaugurée par Alain et est susceptible d'éclairer d'un jour nouveau la question de l'éducation à la démocratie la figure de Socrate, où l'on se propose de cerner les enjeux philosophiques et pédagogiques aussi bien de la permanence de cette figure, que des critiques très fortes qui lui ont été adressées. 2 – La thématique du cas, ou de l'usage et l'analyse des cas, aussi bien dans le cadre de l'enseignement de la philosophie et des écritures philosophiques contemporaines que dans celui des pratiques de formation, pour adultes et pour enfants. la question de l'éducation à la démocratie, où l'on se propose, à la suite du maître ignorant, de cerner comment l'égalité peut être instituée, et comment l'école peut être aujourd'hui le lieu encore de cette institution. 3- Penser les dispositifs discursifs, où, à la suite des travaux de M. Foucault, on se propose de cerner les conditions de possibilité du penser même et de la liberté de pensée. Elle entend enfin construire des liens de tous ordres entre les apports de la philosophie sur ces questions et aussi bien les pratiques d'enseignement que les différents discours aujourd'hui dominants soutiennent sur l'éducation, la formation et l'apprentissage du penser.



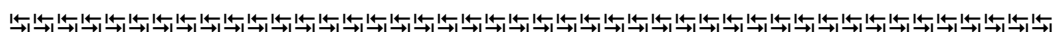
l'écart d'une différenciation verticale qui inscrirait une hiérarchie et un partage en terme de supériorité ou de subordination, ou d'une indifférenciation normalisatrice et normative, qui viendrait comme dissoudre les différences. En Argentine comme en France, la question de la démocratie ne se pose plus seulement dans le cadre de la nation (en ce sens, elle n'est pas un régime politique parmi d'autres, comme l'est la république); elle ne se détermine pas non plus en tant qu'elle se dissoudrait dans une citoyenneté de basse intensité ou un déficit de citoyenneté dans la fragmentation résultant de la mondialisation. Il s'agit de voir comment l'émergence du thème de la diversité culturelle remet en cause les catégories traditionnelles du politique et redéfinit les frontières de la démocratie (Balibar), singulièrement à la lumière de la région. La première tâche est donc de savoir comment se construit dans deux pays centralistes, en France et en Argentine, avec une histoire différente – colonisation et post-colonialisme d'un côté, immigration européenne de l'autre, la question de la diversité culturelle. Quel concept de la diversité est porté par l'Argentine, et quel concept de la diversité est porté par la France ?

Intégration régionale et diversité culturelle. *La question devient celle de la reconnaissance politique, juridique et culturelle de la différence dans l'égalité, hors du double écueil du nationalisme excluant et de l'universalisme globalisant. Il s'agit de repérer comment, en Argentine et en France, en Europe et dans le Cône Sud, s'élaborent de nouvelles pratiques et de nouveaux concepts de l'intégration et de l'identité, sous condition de la préservation de la distinction et de la différence, pratiques et discours que dans un premier temps on peut nommer avec Etienne Balibar et Ulrich Beck cosmopolitiques, c'est-à-dire à distance de l'universalisme et du nationalisme. Autrement dit, il s'agit de rendre compte des manières dont la reconnaissance de la différence devient ou peut devenir principe régulateur pour l'appréhension des réalités et des discours de la politique, du droit et de la culture, tant sur le plan interne que quant au rapport à l'extérieur, et comment elle serait constitutive d'un processus d'intégration régionale et d'une subjectivation identitaire politique, juridique et esthétique, au-delà des modèles périmés du fédéralisme et de l'inter-gouvernementalisme. Qu'après les séquences coloniales, totalitaires ou autoritaires et dictatoriales de l'histoire moderne, la reconnaissance de la diversité culturelle affiche le souci légitime de faire droit à toutes les cultures dans leur construction de l'humain et d'un monde commun est une chose, mais c'en est une autre de l'ériger en principe de gouvernement des hommes et des sociétés. Car alors la question se pose : quelles identités exclusives et quels séparatismes régressifs, qui mènent droit à un essentialisme grégaire et guerrier, s'agit-il de cautionner ? Catégorie-événement, la diversité culturelle est donc à interroger à travers la description de ce qu'elle nomme comme situation à analyser et comme problème à résoudre ; non comme hochet idéologique à usage gestionnaires des « ressources humaines », mais dans le cadre d'une théorie philosophique de l'inachèvement et de l'indéfinition de l'humain, sous condition d'une définition de la démocratie possible ou à venir. Et de ce point de vue, l'Argentine et la France sont actuellement des lieux de débats inédits sur la modernisation de l'Etat dans le cadre de l'intégration régionale qui déploient aussi un champ agonistique de discours et de pratiques sur les politiques de l'immigration, l'intégration et les luttes contre l'exclusion et les discriminations, c'est-à-dire sur la citoyenneté, avec les thèmes récurrents de l'ouverture des frontières, de la citoyenneté de résidence, de la reconnaissance des minorités ou du multiculturalisme, qui engagent des redéfinitions de la diversité qui posent la question de la démocratie comme s'inscrivant dans le cadre régional de l'Europe ou du Mercosur comme espaces politiques communs (Patrick Weil, 2005).*

Diversité culturelle et droit(s). *Se posent dès lors la question du droit et du sujet de droit dans sa relation avec la diversité culturelle. L'un des travaux antérieurs engagé par le LLCP de Paris 8 et l'IGG de la UBA avait été justement de proposer des approches et des méthodes capables de re-contextualiser la question du droit face au processus d'abstraction, d'autonomisation et de formalisation fétichisante qu'induisent tant la mondialisation du droit lui-même que les représentations de la modernité qui accompagnent ces processus, et singulièrement le courant qui va de Kant à Habermas, accordant une fonction de pivot à l'Etat comme instance de contrainte venant transformer en droit véritable les aspirations pré-juridiques inscrites dans les sujets. Pivot s'entend du rôle de passeur supposé être joué par l'Etat vers un droit cosmopolitique(Kant) ou un droit*

technique et de la culture (*Du mode d'existence des objets techniques*). Seront ainsi centralement abordées :

- la *redéfinition universalisante* à laquelle procède Simondon de la notion *d'information*, considérée par lui comme centre d'une « réforme notionnelle » ;
- l'épistémologie de Simondon en tant que « *réalisme des relations* », qui prolonge et discute « la révolution copernicienne » de Kant au nom d'une « *relativité philosophique* » ;
- la pensée simondienne des « *phases de la culture* » et de l'objet technique comme « support » pour l'individuation psycho-sociale ou « *transindividuelle* ».

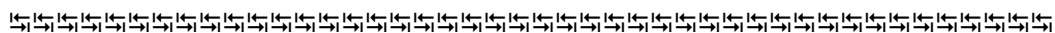


Oeuvres mémorielles face aux violences extrêmes

Coordonné par **Soko Phay-Vakalis** avec P. Bayard, A. Brossat, J.-L. Déotte, M. Girard, S. Nadaud.

dans le cadre du thème « appareils, esthétiques, arts et industries » du programme « Industries de la culture et arts » de la Maison des sciences de l'homme de Paris Nord

Le projet est né de la création du Centre de Ressources Audiovisuelles « Bophana » à Phnom Penh, à l'initiative conjointe de deux cinéastes cambodgiens, Rithy Panh et Leu Pannakar (anciennement responsable de la Direction du Cinéma au sein du ministère de la Culture et des Beaux Arts du Cambodge), face à l'état critique du patrimoine audiovisuel du pays. Sa double orientation temporelle – vers le passé et le futur – et son ouverture sur tous les pays du « Sud », en font un lieu exemplaire pour la rencontre entre artistes, chercheurs et public. L'objectif de « Bophana » - reconstituer le patrimoine audiovisuel cambodgien, ouvrir un accès à la mémoire, transmettre une histoire et une culture aux générations futures, et bâtir ensemble un avenir – constitue une expérience unique, dans un pays du Sud, d'espace public autonome, échappant à la fois au contrôle gouvernemental de l'information et aux réseaux mondiaux d'information et de communication. La valorisation scientifique des archives audiovisuelles du Centre "Bophana" constitue l'objectif de la mise en place d'une collaboration scientifique entre la France et le Cambodge. L'axe de cette rencontre serait l'étroite relation entre mémoire et création, autour du travail d'artistes qui, aux prises avec les génocides et massacres du siècle, ne conçoivent plus l'archive comme un « document » du passé, mais comme une « trace », elle-même susceptible d'une reprise, dans une réécriture créatrice de nouveau. L'art serait alors non pas une opération de « résurrection » des morts qui ont perdu à jamais la capacité de parler pour eux-mêmes, mais le seul espace qui puisse leur faire une place dans le présent, ouvrant ainsi à l'action et à la pensée un nouveau champ d'expérience.





Collections, revues, publications



Les enseignants chercheurs, chercheurs et jeunes chercheurs de l'équipe de recherche de philosophie sont présents et activement engagés dans un certain nombre de collections, revues et autres supports éditoriaux, susceptibles de favoriser la publication d'ouvrages issus de thèses, de travaux scientifiques ou d'essais.

REVUES

Appareil

Revue en ligne dirigée par J.-L. Déotte et D. Payot, MSH Paris Nord
<http://revues.mshparisnord.org/appareil>

Archives de philosophie

Centre Sèvres, facultés jésuites de Paris, avec la participation de J. Poulain

Archives proudhoniennes

Société P.-J. Proudhon, avec la participation de G. Navet

Aspects

Revue du Programme « Aspects de l'Etat de droit et démocratie » de l'Agence universitaire de la francophonie, dirigée par S. Douailler, A. Cabanis, G. Ghraba, C. Mihali, M. Samson
<http://www.revue-aspects.info>

Aventure (l') humaine

Fondation Diderot, avec la participation de P. Vermeren

Cahiers critiques de philosophie

Revue dirigée par B. Cany, éditions Hermann

Cahiers de philosophie du langage

Revue dirigée par A. Soulez, F. Schmitz, J. Sebestik, avec un collectif de jeunes chercheurs (Marrou, Narboux, Perrin, Ponsonnet, Rayd, Soutif, Vautrin), éditions L'Harmattan

Contretemps

Revue dirigée par D. Bensaïd, éditions Syllepse

Corpus, revue de philosophie

Association pour la revue *Corpus*, avec la participation de S. Douailler et P. Vermeren

Essaim

Revue de psychanalyse, éditions Erès, avec la participation de J.-P. Marcos, A. Soulez

Failles

Revue dirigée par A. Costanzo, A. Arrous, D. Costanzo, J. Mucchielli, L. Ouitis

Lignes, Art – littérature – philosophie – politique

Editions Lignes, avec la participation d'A. Brossat

Philosophia scientiae

Archives Poincaré, Université de Nancy 2, éditions Kimé, avec la participation d'A. Soulez

Recherches haïtiano-antillaises

Revue dirigée par F. Calixte, E. Dorismond, éditions L'Harmattan

Télémaque (le)

Revue de philosophie de l'éducation, Publications de l'Université de Caen, avec la participation de L. Cornu, S. Douailler, P. Vermeren

Textimage

Publication en ligne, avec la participation de J.-L. Déotte

TLE

Presses universitaires de Vincennes, avec la participation d'A. Soulez, J_Ph. Narboux

COLLECTIONS

Corpus des œuvres de philosophie en langue française

Avec la participation de S. Douailler, P. Vermeren

Culture et politique

Collection dirigée par A. Brossat, éditions L'Harmattan, Paris

Esthétiques

Collection dirigée par A. Brossat, J.-L. Déotte, G. Roesz, éditions L'Harmattan, Paris

La discorde

Collection dirigée par D. Bensaïd, éditions Textuel, Paris

La philosophie en commun

Collection dirigée par S. Douailler, J. Poulain, P. Vermeren, éditions L'Harmattan, Paris

Mille et un marxismes

Collection dirigée par D. Bensaïd, éditions Syllepse, Paris

Musique philosophie

Collection dirigée par M. Solomos, A. Soulez et H. Vaggione, éditions Paris 8 / CICM, publications L'Harmattan

Perspectives transculturelles

Collection dirigée par J. Poulain, H.-J. Sandkühler, F. Triki, éditions L'Harmattan, Paris

Publications de la Société P.-J. Proudhon

Collection dirigée par G. Navet, éditions Société P.-J. Proudhon

REVUES ET COLLECTIONS A L'ETRANGER

Aletheia

Universidad del Atlantico, Baranquilla, Colombie, avec la participation de P. Vermeren

Aretè

Pontificia universidad del Peru, Pérou, avec la participation de P. Vermeren

Cadernos de filosofia

Institut de philosophie du langage, Université nouvelle de Lisbonne, Portugal, avec la participation d'A. Soulez

Discurso

Revue du département de philosophie de l'Université de Sao Paulo, avec la participation d'A. Soulez

El Hiwar El Fikrie

Université de Constantine, Algérie, avec la participation de P. Vermeren

El Ojo Mocho

Buenos-Aires, Argentine, avec la participation de P. Vermeren

Ensayo y error

Université de Bogota, Colombie, avec la participation de P. Vermeren

Ensayos. Historia y teoria del arte

Université de Bogota, Colombie, avec la participation de S. Douailler

Filosofia e ensino

Editora Unijui da Universidade Regional do Noroeste do estado do Rio Grande do Sul, Brésil, avec la participation de S. Douailler

Manuscrito

Revue de l'Université de Campinas, Brésil, avec la participation d'A. Soulez.

Perifrasis : Revista de Literatura, Teoría y Crítica

Revue de la Faculté Artes y Humanidades de l'Universidad de los Andes, avec la participation de S. Douailler

Philosophiques

Société de philosophie du Québec, Canada, avec la participation de P. Vermeren

Revista patagonica de filosofia

Universidad nacional del Comahue, Argentine, avec la participation de P. Vermeren.

Solar

Revista de filosofia ibero americana, Pérou, avec la participation de P. Vermeren.



Équipes internes du LLCP



Les étudiants inscrits en doctorat au département de philosophie de l'Université Paris 8 sont accueillis de plein droit dans les activités de recherche organisées par le Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP). Par l'intermédiaire de leur directeur de thèse, ils sont également rattachés plus particulièrement à l'une des quatre équipes internes définies au sein du laboratoire.

A – Théories des sciences et anthropologie philosophique de la connaissance.

Coordonnées par J. Poulain, les recherches favorisées par cette équipe interne ont pour caractéristique d'analyser les vérités au regard des lois de production qu'en attestent les sciences, les arts, la construction politique et cosmopolitique du monde. Elles développent leurs investigations et leurs contributions aux discussions internationales de la philosophie contemporaine dans quatre directions :

1. Elles proposent une analyse critique d'ensemble des constructions culturelles à partir de l'expérience communicationnelle propre au vivant humain, du pouvoir subjectif qu'elle lui confère pour juger de l'objectivité de ses désirs et manières de vivre, de la créativité dialogique qu'il en reçoit pour faire valoir dans les sciences, dans les institutions et dans la direction éthique de la vie, des formes d'existence vraie. Elles engagent une double confrontation avec la prétention des logiques sémantiques, syntaxiques ou cognitives des philosophies analytiques et herméneutiques à préformer les schèmes de l'objectivité, et avec les déconstructions de l'objectivité entreprises par les philosophies de la différence. Impulsées par J. Poulain avec le soutien du réseau des chaires UNESCO de philosophie, elles promeuvent une analyse, informée par les sciences de la culture et de la communication, des expérimentations transculturelles de la modernité mondialisée. Elles oeuvrent également à un décloisonnement universitaire en jetant les fondements d'universités interrégionales de la culture en Europe et en Amérique latine.

2. Ces recherches possèdent un espace de confrontation avec les évolutions présentes des sciences au sein du laboratoire « Pensée des sciences » animé à l'École Normale Supérieure de Paris par Ch. Alunni, chercheur rattaché au LLCP. Portant le double projet de constituer un lieu de croisement pour les thématiques développées par les sciences contemporaines et d'engager une relecture générale du patrimoine européen en épistémologie et en histoire des sciences, ce laboratoire s'attache en particulier à comprendre et à expliciter les articulations entre pratiques formelles et informelles de la problématisation scientifique en empruntant à certaines ressources conceptuelles et catégoriales expérimentées par la philosophie contemporaine sous des noms tels que « mobilité du géométral » ou « diagrammatique du virtuel ».

3. Ces recherches comprennent également, à l'initiative de N. Puig-Vergès et de M.-G. Schweitzer praticien hospitalier associé au LLCP, un ensemble

d'investigations spécifiquement centrées sur les logiques discursives au sein du monde médical et médico-psychologique. Soumettant à l'analyse les rapports à la langue par lesquels s'y ajustent les discours cliniques, neuroscientifiques et juridiques, elles s'attachent à reconstituer les modélisations de l'esprit et du discernement qui soutiennent et modifient aujourd'hui les pratiques contemporaines de santé en même temps qu'elles fondent des politiques d'intervention sanitaire dans les secteurs de la prévention et de l'action thérapeutique. Développées dans la perspective d'une épistémologie comparative à la frontière de la philosophie, de la psychologie et du droit, elles poursuivent la tradition théorique de couplage du savoir et du pouvoir ainsi que de la critique et de la clinique voulue et illustrée par M. Foucault et G. Deleuze, non sans en reprendre également les enjeux de pensée saisissables sur les cas de conduites violentes, de cas de barbarie et de torture.

4. Ces recherches poursuivent simultanément un travail de critique historique du présent s'attachant à identifier au sein des configurations en voie de mondialisations du politique, du théologico-politique et de la rationalité scientifique les dynamismes qui oeuvrent à y figer des équilibres dominants, et les lignes de fuite qui y résistent ou y tracent des perspectives alternatives. Les fils directeurs en sont notamment les marxismes hétérodoxes dans les travaux développés par D. Bensaïd dans une proximité avec le groupe Actuel Marx, ainsi que la pensée religieuse, les sagesses orientales et la littérature dans ceux engagés par M. Fashahi et par R. Ivekovic chercheure associée au LLCP.

B. Pensées de l'événement et de la technique, pratiques culturelles et communautés.

Coordonnée par A. Brossat, cette équipe concentre ses recherches sur l'étude des médiations techniques mises en œuvre par les dispositifs artistiques et les mécanismes de pouvoir dans la perspective d'y déchiffrer une histoire des appareillages du vivant comme histoire plaçant à chaque fois les formes de sensibilité sous des conditions techniques caractéristiques d'une époque. S'engageant par d'autres chemins que ceux frayés par la phénoménologie dans le thème d'une origine sensible des vérités et des configurations de la culture, les recherches impulsées par cette équipe s'attachent à reconstituer certains appareillages qui les soumettent à des conditions extrinsèques en explorant l'histoire de l'architecture et des arts plastiques, les formes contemporaines du spectacle et de la pratique culturelle, les littératures de l'extrême et les agencements de la biopolitique. Menées en association avec plusieurs programmes de la Maison des Sciences de l'homme de Paris Nord, elles enveloppent les orientations suivantes :

1. Elles s'attachent de façon générale à favoriser un « tournant technique » de l'esthétique en soumettant à une étude systématique les appareils techniques de la modernité comme la perspective, la camera obscura, le musée, la photographie, le cinéma, la cure psychanalytique, la culture de l'aveu, etc. Elles examinent les historicités qu'ils configurent, les plis qu'ils impriment à la sensibilité commune, les régimes de signes qui se déploient à partir d'eux, et explorent les ressources catégoriales au sein desquelles ils se laissent penser entre les concepts de machines, dispositifs, objets techniques ou appareils, transmis par l'héritage diversifié des philosophies structuralistes. Elles prolongent ces analyses dans l'élaboration d'une « herméneutique réflexive » susceptible d'intégrer au sein d'une cohérence de type relativiste les structurations du discours philosophique par le sens, des sciences de la nature par la technique et des sciences de l'homme par les configurations culturelles.

2. Ces recherches accordent une attention particulière aux productions de mémoires face aux violences extrêmes. Prenant pour objet le problème et la discussion contemporaine d'une objectivation et transmission de l'horreur exterminatrice, des meurtres de masse et des disparitions, elles analysent les procédures paradoxales par lesquelles l'artifice, et, au nombre de ses moyens, certaines pratiques artistiques, se voient confier la tâche de témoigner pour un réel en excès ou en défaut sur les approches réalistes ordinaires.

3. Elles coordonnent également un travail de généalogie des pouvoirs modernes. Reprenant certaines hypothèses introduites par M. Foucault et d'autres auteurs, elles considèrent en particulier l'expansion des paradigmes biopolitiques par lesquels le monde contemporain accueille la multiplication en son sein de dispositifs d'optimisation et d'immunisation du vivant sous la perspective d'un faire vivre et d'un droit à la vie. Analysant à la fois les formes de leur extension et les litiges qu'ils suscitent, ces recherches se caractérisent d'interroger centralement la combinaison souple qui unit la normalisation « pastorale », au sein de laquelle les pouvoirs modernes entretiennent et cultivent le « troupeau humain », à une axiologie démocratique, et alors l'action et les figures d'une biopolitique dans les références croissantes faites au droit dans les modalités contemporaines du gouvernement des vivants.

C. Figures politiques, juridiques, esthétiques de l'hétérogénéité.

Instituant le motif général des logiques de l'hétérogène comme point de convergence théorique entre les recherches qu'elle favorise, cette équipe interne coordonnée par A. Birnbaum met l'accent sur une double visée. Elle reprend d'une part la discipline de la « logique » au sens précis où les sources antiques demandaient à celle-là d'accompagner et d'explicitier le travail de connaissance effectué dans le champ de l'éthique et de la physique dans la figure d'opérations de pensée formellement contraintes en même temps qu'ordonnées à des dimensions universelles. Elle prend acte d'autre part des déplacements par lesquels la pensée en est venue, moins à se localiser par subordination à ses propres moments, qu'à se saisir ou se ressaisir dans une horizontalité incertaine jetée entre matières, regards, paroles. Elle travaille à ce titre aussi bien à la frontière de régimes de signes distincts, à l'intérieur de la polémique qu'un inédit ou un inaperçu soutiennent au sein du réel imagé et connu, au plus près enfin des nœuds qui unissent les constellations nouvelles surgissant en ces points à des processus d'émancipations subjectives ou collectives. Cette orientation commune se déploie au sein des recherches suivantes :

1. Des investigations qui prennent pour objets problématiques des figures de coïncidence par lesquelles des configurations savantes et épistémologiques, des formes de partage esthétique et politique du commun, des modes de subjectivation, s'unissent aux agencements dans lesquels se reproduit, se réinvente et se perfectionne au jour le jour la domination organisée des langages et des corps. Dans la continuité des recherches impulsées par A. Badiou et J. Rancière, elles considèrent en particulier la question de l'apparaître des vérités dans des mondes déterminés, les inventions poétiques dans lesquelles l'art contemporain s'identifie ou se désidentifie à des formes de vie, la discordance logique et sensible des temps, des espaces et des subjectivités introduite par les motifs de l'égal ou de l'universel dans les unités litigieuses élaborées par le projet rationnel, la division mondiale du travail, l'extension démocratique. Elles s'accompagnent d'un travail d'analyse d'œuvres et de propositions théoriques de la philosophie contemporaine en proximité avec celui entrepris par le Centre

International d'Etude de la Philosophie Française Contemporaine (CIEFPC, ENS de Paris) ou par d'autres centres universitaires en France et à l'étranger.

2. Un ensemble de recherches plus particulièrement déployées comme investigations des questions du droit, de la communauté politique, des partages du savoir, du travail, des échanges. Elles remettent les paradigmes consensuels, contractuels ou souverains, qui revendiquent dans l'actualité scientifique d'en régler les discours et les représentations, à l'épreuve de multiples autres configurations dans lesquelles se réinventent sur leurs bords ou se maintiennent en eux comme une face d'ombre des exigences distinctes portées polémiqement par des revendications d'égalité, d'universalité, d'émancipation. Le déchiffrement de cette autre histoire ou de cet autre présent introduit dans des champs agonistiques, qui impliquent en particulier et en plusieurs domaines de relier l'expression d'investigations et d'interrogations contemporaines à l'exactitude de controverses fondatrices ou oubliées de la philosophie, à la précision d'aventures singulières advenues sous diverses formes à des notions, expérimentations, mélanges et institutions du savoir, à l'irréductible rigueur de figures subjectives hétérodoxes et hétérologiques qui s'y sont associées ou continuent de le faire. Engagées à des titres divers dans la reconstitution ou la formalisation de ces traversées moins ordinairement portées à la visibilité de la connaissance, ces recherches exhument, accueillent ou systématisent à partir d'autres contextualisations et sur d'autres fondements plusieurs enjeux spécifiques : ceux d'un droit et d'une gouvernementalité liés à la question de l'émancipation (G. Navet, M. Cuillerai) ; d'un devenir historique contesté dans ses partages entre le public et le privé par le combat des femmes (G. Fraisse) ; d'un espace public démultiplié par des fondations anarchiques de l'intelligible (S. Douailler, G. Navet) ; du commerce fondateur de relation humaine et sociale examiné dans ses régimes dissymétriques et dans la diversité de ses usages intimes, dialogiques, cosmopolitiques (H. Vincent) ; d'une sociologie générale du travail ouverte à son foyer métaphysique (E. Lecerf) ; d'analyses économiques tournées vers les ruptures et les inventions politiques qui s'introduisent dans la régulation monétaire et mercantile des sociétés par le don, la dépense, la gratuité, l'échange (M. Cuillerai) ; d'une unicité du monde frayée dans le champ des relations internationales et post-coloniales (M. Cuillerai, S. Douailler, G. Navet) ; du corps politique disséminé et réinventé dans sa destination commune au gré de la circulation des paradigmes théoriques, des transferts de citoyenneté, des créations d'altérités (P. Vermeren, L. Cornu, H. Vincent).

3. Des recherches menées selon une orientation similaire dans le domaine de l'esthétique, qui s'appliquent à ne pas reproduire contre l'image une longue tradition philosophique d'iconoclasme ou de neutralisation, mais lui opposent des sources prises dans des regards portés sur des œuvres et des pratiques d'art. Expérimentant le choix de lier la problématisation théorique aux consonances et aux écarts de lieux, de temps et de matières de l'univers mimétique, elles s'appliquent en particulier à déchiffrer dans la créativité artistique contemporaine (A. Birnbaum, P. Vauday) les vérités de son travail de manifestation au sein des apparences, des diverses mises à l'épreuve qu'elle opère de la rationalité commune, des partages qu'elle importe dans les conflits émancipatoires de la politique, des nouveaux imaginaires qu'elle fait surgir à l'occasion des circulations et collisions nées des découvertes des mondes extra-européens en même temps que des entreprises coloniales.

D. Grammaire et pratiques de la comparaison

Ce sont des expressions qui font allusion à la grammaire comparée des jeux de langage de Wittgenstein, et à l'épistémologie comparative de Granger. Grammaire est à prendre au sens philosophique d'une

méthodologie de comparaison de jeux de langage qui évite les confusions de la comparaison spenglerienne, lesquelles sont préjudiciables, comme l'a écrit Musil (1921 in « Esprit et expérience », cf. *Essais*) à toute théorie de la connaissance, mais aussi Adorno (cf. *Prismes*) qui reproche à la comparaison spenglerienne son excès de relativisme dont la conséquence est d'emporter dans sa vision fataliste de l'histoire le comparatiste lui-même en le faisant finalement participer à ce qu'il dénonce. Toute ontologie d'objets étant suspendue, deux dangers guettent le comparatisme qui perd de vue tout critère de distinction entre subjectif et objectif et confond, dit aussi Wittgenstein prototype de comparaison et objet de comparaison en transférant les caractères de l'un à l'autre (cf. Remarque Mêlée 1931 p 68, G/F). Ces deux dangers sont : 1 le faux-scepticisme propre au culturalisme déniait toute réalité, et, encouragé par « la pensée à peu près » et 2 « l'irrationnalisme allemand » (Musil, Adorno l'expriment ainsi). Nous sommes également redevables de la méthode grangérienne appelée « topique comparative » qui met en jeu des lectures attachées au « style » d'usages de concepts d'une théorie à l'autre, éloignées dans le temps. C'est une méthode empruntée à M. Guérault en histoire de la philosophie. Mais décrire est une pratique d'efficacité ayant pour conséquences des changements qui en affectant la "vie des signes" transforment "le monde dont nous parlons" (Wittgenstein) à distinguer du monde dans lequel nous vivons. Nous étendons cette méthodologie de comparaison attentive aux traits et chaînes de traits différentiels à des registres différents, musicaux, épistémologiques, sémantiques. Ainsi étendue, la démarche rejoint des perspectives informelles faisant droit à un « style logique » différent, admettant l'usage de concepts des structure ouverte, non complètement saturés, propres à accueillir des micro-formes. Elle comporte un aspect structural qui rejoint dans un autre cadre, le structuralisme tel que J.-Cl. Milner l'a caractérisé dans son *Périple structural*, en référence à Saussure.

1. Associée à Execo et au CICM (Centre informatique de création musicale, dir. H. Vaggione, Univ. Paris 8-St Denis) les actions de recherche menées par cette équipe sous l'impulsion d'A. Soulez comporte deux faces et une intersection : des **études wittgensteiniennes**, qui comportent une extension à la pensée de Gilles-G. Granger recoupant en particulier l'intérêt des musiciens pour une épistémologie des opérations de composition du son ; des recherches portant sur **Musique et philosophie** ; enfin des travaux portant sur **Wittgenstein et la musique**. L'une des questions abordées à travers diverses problématiques est l'autonomie du musical.

2. Dans un registre proche, les recherches développées par J.-P. Marcos explorent comment Wittgenstein se laisse aussi requérir pour « Donner du front contre les frontières du langage ». L'expression désigne un programme éthique, dont la formulation par Wittgenstein rencontre la question de la grammaticalité des énoncés de la théorie psychanalytique, ainsi que le problème ordinaire de la pratique des cures où s'énonce souvent sous la forme d'un "comment dire ?" l'impératif de trouver les mots ou les expressions pour s'entendre dire à l'autre ce que jusqu'à présent nous ne sommes pas encore parvenus à énoncer. A ce titre, il ne s'agit pas simplement de redonner vie au langage, mais pour le sujet concerné de renouer le fil de son histoire parlée et parlante afin de retrouver dans et par le langage une vitalité perdue. Qu'il s'agisse d'emprunter à la rhétorique du "comme si" pour tenter de dire ce dont l'on souffre ou à la modélisation analogique en théorie, il n'est guère d'avancée dans le champ freudien qui ne puisse faire l'économie d'une interrogation critique du langage adressé.

3. Cette équipe interne engage également avec P.W. Prado des recherches pour prolonger la grammaire de la comparaison et la philosophie des « Gleichnisse » en tenant compte des jugements qui ont été respectivement portés par Th. Adorno et

L. Wittgenstein quand ils ont attiré l'attention sur une « régression de l'oreille » et sur une « surdit   à l'aspect » dans la culture et dans ses d  rives. Ces recherches tentent des rapprochements en d'autres champs avec la m  thode benjaminienne de la ressemblance et de l'approche micrologique, avec l'intuition freudienne du semblable, et g  n  ralement avec la tradition d'un art de juger – moyennant certains contrastes – th  matis   d  s la *Rh  torique* et la *Po  tique* d'Aristote et reli  , des pratiques antiques jusqu'   la psychanalyse, aux th  rapies langagi  res de l'  me et du souci de soi.

E. Groupe sp  cifique de recherche « Les archives orales de philosophie »

Accueillant doctorants et post-doctorants au d  partement de philosophie de l'Universit   Paris 8 issue du Centre exp  rimental de Vincennes, l'  quipe d'accueil EA 4008 r  side dans un espace qui a   t   pendant 40 ans un carrefour inventif et un lieu de confrontation exigeante pour toutes id  es, cr  ations, exp  rimentations. Les activit  s qui continuent de s'y d  ployer le font soutenues et accompagn  es d'une archive    ce jour incompl  tement constitu  e des moments pass  s, d'une diffusion en cours de leurs effets ainsi que d'  chos des voies inattendues qu'ils ont contribu      frayer. Le *laboratoire d'  tudes et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie* porte un int  r  t tout particulier au rassemblement de cette archive, et aux travaux de toutes sortes effectuables sur elle, tels que par eux s'enseignent    pers  v  rer dans une vivacit   les sources de paroles qui ont, aujourd'hui et plus tard,    charge de s'y r  inventer.

1. Ce travail sur les traces philosophiques de Vincennes est men  , d'un c  t  , sous la forme d'un projet d  velopp   par M. Burkhalter, qui s'inscrit dans les actions de transferts actuellement op  r  s de corpus de philosophie conserv  s dans des collections imprim  es ou manuscrites vers des supports num  riques. Mis en   uvre    l'  chelle nationale et internationale par la technique de la num  risation, ces transferts engagent une question normative ainsi que des progr  s    r  aliser dans la th  orie de l'annotation sous lesquels   volue la lecture assist  e par ordinateur. L'action « La voix de Gilles Deleuze en ligne » exp  rimente dans cet esprit plusieurs solutions techniques appliqu  es    l'enregistrement sonore original des cours de Gilles Deleuze    l'Universit   de Vincennes/Paris 8, et   labore sur ces acquis un projet int  grant d'autres corpus tout en r  pondant aux objectifs formul  s par le programme europ  en Econtentplus de renforcement de l'accessibilit   des contenus num  riques pour une soci  t   de l'information europ  enne.

2. D'un autre c  t  , il donne lieu    des dossiers th  matiques et    la diffusion de sources enregistr  es sous la responsabilit   de B. Cany dans le cadre de la revue *Cahiers critiques de philosophie* publi  e aux   ditions Hermann.



Inscription en doctorat



CONDITIONS D'ACCÈS EN DOCTORAT (Arrêté du 7 août 2006)

S'inscrire en doctorat requiert d'être titulaire d'un diplôme national de master, ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Quand cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent ainsi que des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche.

L'inscription doit être renouvelée en début de chaque année universitaire (dans les deux établissements en cas de co-tutelle, même en cas de dispense de droits dans l'un des deux établissements).

ACCORD D'UN DIRECTEUR DE THÈSE

L'admission nécessite l'acceptation d'un directeur de thèse qui s'engage à diriger le travail sur la base d'un projet de recherche présenté par l'étudiant, ainsi que l'acceptation par ce directeur de thèse d'un titre de thèse et d'un résumé du sujet formulés en commun accord avec l'étudiant. Les étudiants arrivant d'autres universités et souhaitant être mis en rapport avec des chercheurs ou enseignants chercheurs rattachés à l'équipe d'accueil de philosophie peuvent s'adresser au responsable de la formation doctorale.

Responsable de la formation doctorale : S. Douailler, courriel : douailler@gmail.com

Secrétariat du département de philosophie : M. Driss Belhacène, bureau A 030, tél : 01 49 40 66 13, courriel : bellahcened@yahoo.fr

Directeurs de thèse rattachés ou associés à l'équipe d'accueil EA 4008 :

Chercheurs et enseignants chercheurs habilités à diriger des recherches :

- CH. ALUNNI (ENS Paris)
- D. BENSAID (Paris 8)
- A. BIRNBAUM (Paris 8)
- A. BROSSAT (Paris 8)

- L. CORNU (IUFM Poitiers)
- J.-L. DEOTTE (Paris 8)
- S. DOUAILLER (Paris 8)
- V. FABBRI (Lycée J.-B. Corot, Paris)
- M. FASHAHI (Paris 8)
- G. FRAISSE (CNRS)
- R. IVEKOVIC (Univ Saint-Etienne)
- P.-H. JEUDY (CNRS)
- G. KOUBI (Paris 8)
- M. KULLASHI (Paris 8)
- G. NAVET (Paris 8)
- P. W. PRADO (Paris 8)
- J. POULAIN (Paris 8)
- N. PUIG-VERGÈS (Paris 8)
- M.-G. SCHWEITZER (Praticien hospitalier La Salpêtrière)
- A. SOULEZ (Paris 8)
- P. VAUDAY (Paris 9)
- P. VERMEREN (Paris 8)
- H. VINCENT (IUFM Lille)

Maîtres de conférences autorisés à postuler à la direction d'une thèse de doctorat en raison de leurs compétences spécifiques et sous réserve d'un accord du Conseil scientifique de l'Université :

- B. CANY (Paris 8)
- M. CUILLERAI (Paris 8)
- N. GRANGÉ (Paris 8)
- E. LECERF (Paris 8)
- J.-P. MARCOS (Paris 8)

Professeurs émérites continuant de diriger des thèses en cours et pouvant accepter des inscriptions nouvelles en co-direction.

- A. BADIOU (ENS Ulm)
- J. RANCIERE (Paris 8)
- R. SCHÉRER (Paris 8)

PROCÉDURE D'ADMISSION PÉDAGOGIQUE

Lors de la première inscription, il convient de présenter ou de faire parvenir au secrétariat de l'École doctorale « Pratiques et théories du sens » l'acceptation du directeur de thèse ainsi que des documents de pré-admission téléchargeables sur le site Internet de l'Université, dûment remplis, signés et accompagnés des pièces indiquées. Les étudiants présentant des diplômes autres que le diplôme national de Master doivent sélectionner le formulaire d'admission à titre dérogatoire. La première inscription implique de la part du doctorant qu'il déclare son sujet de thèse au Fichier central des thèses et qu'il signe la Charte des thèses. Ces démarches se font en lien avec le secrétariat de l'École doctorale.

Secrétariat de l'École doctorale « Pratiques et théories du sens » : Clarence Melse, bureau D 217, Tél. 01 49 40 73 65, courriel : Clarence.melse@univ-paris8.fr

L'enregistrement du dossier d'admission doit être ensuite effectué par voie informatique dans la rubrique « Espace scolarité de l'étudiant » de la page d'accueil du site Internet de l'Université et à partir d'un code d'accès transmis par le secrétariat de l'École doctorale. Des salles d'ordinateurs sont à disposition des étudiants à l'Université pour opérer cet

enregistrement. L'enregistrement comprend l'impression d'un formulaire qui sera ensuite remis au secrétariat de l'École doctorale avec les photocopies certifiées conformes des diplômes présentés et, si nécessaire, traduits en langue française.

Page d'accueil du site Internet de l'Université : <http://www.univ-paris8.fr>

Les éventuelles réinscriptions à partir de la 4^e année de thèse requièrent l'accord ainsi qu'une lettre justificative rédigée par le directeur de thèse, et la constitution d'un dossier de demande de dérogation soumis à l'École doctorale « Pratiques et théories du sens ». Les dérogations ne peuvent être accordées au-delà de la 6^{ème} année de thèse. Sur la continuation de la recherche doctorale au-delà de la 6^{ème} année d'inscription, se reporter plus loin à la rubrique « préparation de la thèse » du diplôme de doctorat.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La première inscription à l'Université de Paris 8 se fait au bureau D 227, munie des pièces suivantes : une pièce d'identité ; le formulaire d'admission dûment signé ; 2 photos d'identité ; le montant des droits d'inscription de 346,57€, hors sécurité sociale ; le dossier de première inscription (dossier papier) ; une enveloppe timbrée à l'adresse de l'étudiant ; le code INE pour les étudiants inscrits dans une autre université française depuis moins de dix ans.

Les étudiants déjà inscrits à Paris 8 peuvent effectuer leur inscription et le paiement des droits par Internet à partir de la rubrique « Espace scolarité de l'étudiant » de la page d'accueil du site de l'Université (excepté pour les doctorants de moins de 28 ans salariés qui doivent présenter un justificatif de leur situation pour le calcul du montant des droits). La carte d'étudiant peut être envoyée par courrier après avoir fait parvenir au secrétariat de l'École doctorale une photo d'identité, une enveloppe timbrée, le justificatif (imprimé) de l'inscription par Internet, accompagné, soit du reçu du paiement des droits par Internet, soit d'un chèque du montant des droits d'inscription libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université.

Les réinscriptions en deuxième et troisième années de thèse ne nécessitent pas d'admission pédagogique préalable et s'effectuent à partir de la rubrique « Espace scolarité de l'étudiant » de la page d'accueil du site Internet de l'Université (excepté pour les doctorants de moins de 28 ans salariés qui doivent présenter un justificatif de leur situation pour le calcul du montant des droits). La carte d'étudiant est adressée par courrier après envoi par l'étudiant au secrétariat de l'École doctorale d'une photo d'identité, d'une enveloppe timbrée à son adresse ainsi que d'une preuve de paiement par Internet.



Description du cursus doctoral



I. 1. Orientation générale. La préparation de la thèse de doctorat de philosophie s'effectue au sein d'une formation à et par la recherche. Elle favorise chez le doctorant l'acquisition de compétences scientifiques en relation avec le sujet qui motive sa recherche. Elle se nourrit de la confrontation et de la discussion d'hypothèses, de méthodes et de résultats. Elle aboutit à la présentation argumentée publique du travail et à l'insertion dans le milieu scientifique et professionnel.

I. 2. Mémoire de thèse : L'activité de recherche en philosophie a pour premier support l'élaboration personnelle d'une recherche originale par sa question, sa démarche ou sa documentation. Dans tous les cas elle requiert du doctorant qu'il perçoive l'état des savoirs concernés par son sujet de thèse, qu'il sache définir un objet et une méthodologie de recherche, qu'il expose et mette au clair son investigation sous la forme d'une contribution scientifique argumentée. Ce travail d'élaboration personnelle est mené sur une période de six semestres qui peut être prolongée par obtention de dérogations. Il aboutit à la rédaction d'un mémoire de thèse ou à la synthèse d'un ensemble de travaux, proposés à soutenance par le directeur de thèse.

II.3. Encadrement méthodologique et scientifique

Le travail de recherche du doctorant est soutenu tout au long de la préparation de la thèse par des entretiens réguliers avec le directeur de recherche ainsi que par l'assistance et la participation du doctorant à des activités de recherche, à des séminaires méthodologiques approfondis ou à des manifestations scientifiques.

1. Le directeur de thèse propose au doctorant des entretiens réguliers afin de l'assister dans sa recherche. Chaque année, le doctorant remet au directeur de thèse un état d'avancement de son travail. Avec l'accord du

directeur de thèse, ces états d'avancement du travail peuvent prendre la forme de présentations effectuées par le doctorant de sa recherche dans le cadre de séminaires et de journées d'études.

2. Les doctorants assistent et participent à des séminaires ou à des sessions de recherches, répartis sur les six semestres de formation doctorale. La répartition peut être régulière ou groupée. Cette participation aux activités de recherche et d'initiation à la recherche est réglée par la liberté académique du doctorant en accord avec le directeur de thèse.

Elle recouvre en règle ordinaire :

(1) le suivi annuel d'un séminaire doctoral ; (2) l'assistance ou la participation chaque année à deux séances du séminaire général de l'Ecole doctorale « Pratiques et théories du sens » ; (3) l'assistance ou la participation annuelles à une activité scientifique extérieure (séminaires, journées d'études, colloques, conférences, publications, projets à caractère scientifique, social ou culturel, séjours dans des universités ou des centres de recherches étrangers).

Le sujet de recherche du doctorant ainsi que sa situation personnelle ou professionnelle autorisent, en accord avec le directeur de recherche, d'autres organisations de l'insertion du doctorant dans le milieu de la recherche.

II. 4. Description de la charge de travail du doctorant

La préparation de la thèse de doctorat en philosophie recouvre en règle ordinaire :

- Le travail autonome d'élaboration personnelle de la recherche : 33 h x 23 semaines x 6 semestres = 4554 heures
- Les entretiens réguliers avec le directeur de thèse et la remise d'états d'avancement du travail : 7,5 h x 6 semestres = 45 heures
- Le suivi (18 h) et les activités encadrées (36 h) chaque année d'un séminaire doctoral : 54 h x 3 années = 162 heures
- Le suivi (7,5h) et les activités d'approfondissement personnel (15h) chaque année d'au moins deux séances d'un séminaire d'école doctorale: 22,5 h x 2 x 3 années = 135 heures
- L'assistance ou la participation chaque année à des activités scientifiques extérieures (9 h) ainsi que les activités d'approfondissement ou d'implication personnelle associées (27 h) : 36 h x 3 années = 108 heures

Total de la charge de travail = 5004 heures

II. 5. Validations et équivalents ECTS

MÉMOIRE DE THÈSE

Le mémoire de thèse proposé à la soutenance par le directeur de recherche (120 ECTS) puis publiquement soutenu (6 ECTS) est validable dans le cursus doctoral à hauteur de **126 crédits ECTS**.

ENCADREMENT MÉTHODOLOGIQUE ET INSERTION DANS LE MILIEU DE LA RECHERCHE

L'encadrement méthodologique et l'insertion dans le milieu de la recherche ne donnent pas lieu à notation mais à une récapitulation justifiée. Elle comprend :

(1) la validation sous la responsabilité du directeur de thèse des états d'avancement du travail présentés par le doctorant ainsi que du suivi d'un séminaire doctoral (9 ECTS x 3 années = 27 crédits ECTS) ;

(2) la validation de l'assistance ou de la participation aux séances du séminaire général de l'Ecole doctorale (3 ECTS x 2 x 3 années = 18 crédits ECTS) ;

(3) la validation sous la responsabilité du directeur de thèse de l'assistance ou de la participation à des activités scientifiques extérieures (3 ECTS x 3 années = 9 crédits ECTS).

La validation de l'ensemble des activités d'encadrement méthodologique et d'insertion dans le milieu de la recherche concerne en conséquence, selon la règle ordinaire ou selon d'autres organisations du cursus, **54 crédits ECTS**.

Le cursus du doctorat de philosophie nécessite, pour la délivrance du diplôme de docteur en philosophie, l'obtention de **180 crédits ECTS**.



Diplôme de doctorat en philosophie

RÉCAPITULATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX



PRÉPARATION DE LA THÈSE

La thèse de doctorat en philosophie se prépare sous la responsabilité et le contrôle périodique du directeur de thèse, et dans le cadre de la formation doctorale. Le directeur de thèse informe le doctorant des possibilités de recherche conduite en association sous le régime de la co-tutelle entre établissements et équipes de recherches relevant d'un cadre national ou international. Il l'informe également en fonction des informations dont il dispose de l'accès à des moyens tels que des bourses ou des séjours à l'étranger que la recherche et la formation envisagées requièrent et/ou permettent de solliciter.

Le choix du sujet, effectué en commun accord entre le doctorant et le directeur à partir d'un projet du candidat, définit avec un maximum de précision un problème ou la possibilité d'une contribution novatrice susceptibles d'être examinés avec soin dans les délais de durée d'une thèse.

Le doctorant participe aux séminaires ainsi qu'aux activités de recherche et d'initiation à la recherche qui lui sont proposés. Il rédige et soumet chaque année à son directeur de thèse un rapport faisant état de l'avancement de ses travaux. Le directeur veille à ce que les résultats de la recherche du doctorant soient autant que possible présentés et discutés dans le cadre de séminaires d'équipe et fassent l'objet de publications.

La durée recommandée de préparation de la thèse est de trois années. Une année supplémentaire d'inscription peut-être accordée par le directeur de l'Ecole doctorale à titre dérogatoire sur demande motivée du candidat et après avis circonstancié du directeur de thèse. Ces durées peuvent être majorées pour certaines recherches qui le requièrent, et pour des doctorants exerçant une activité professionnelle à plein temps. Les dérogations ne peuvent être accordées au-delà de la 6ème année de thèse sauf cas particuliers soumis à l'appréciation de la direction de l'Ecole doctorale. Passé ce délai, les étudiants qui poursuivent la rédaction de leur thèse le font hors inscription. La venue en soutenance de leur thèse, hors délai et sur proposition de leur directeur de recherche, requiert une nouvelle et dernière inscription au moment de la constitution du dossier de soutenance.

La thèse doit être le résultat d'une recherche originale et personnelle, et refléter l'aptitude du doctorant à la recherche de haut niveau scientifique.

Il n'y a pas de règle formelle pour le nombre de pages de la thèse, mais l'expérience tend à prouver que la rédaction d'un texte de 300 à 400 pages dactylographiées est susceptible de répondre à l'exigence d'un sujet de thèse convenablement traité.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DE THÈSE

La procédure de dépôt de thèse doit être mise en œuvre huit semaines avant la date envisagée pour la soutenance.

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse (ou un ensemble de travaux) est accordée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de thèse et du directeur de l'École doctorale au vu des travaux du doctorant déposés en deux exemplaires, l'un, obligatoirement en format recto, au bureau des thèses, l'autre au bureau de l'École doctorale. Les exemplaires présentent en 4^{ème} de couverture des résumés courts, dont l'un en français et un autre en anglais.

Bureau des thèses : Maire-Hélène Bonello, bureau G 117, Tél. 01 49 40 65 76, courriel : Marie-Helene.Bonello@univ-paris8.fr

Bureau de l'École doctorale « Pratiques et théories du sens » : Clarence Melse, bureau D 217, Tél. 01 49 40 73 65, courriel : Clarence.melse@univ-paris8.fr

Le doctorant transmet en même temps que son manuscrit de thèse un résumé de la thèse d'environ 3000 signes lu et approuvé par le directeur de thèse.

Le directeur de thèse transmet au bureau des thèses en conformité avec les textes en vigueur la composition d'un jury constitué de trois à huit membres, dont une moitié au moins de personnalités, françaises ou étrangères, extérieures à l'établissement. Il propose également, parmi ces dernières ou d'autres, le nom de deux pré-rapporteurs extérieurs habilités à diriger des recherches dont la compétence scientifique dans le domaine de la thèse est reconnue, pour rédaction d'un avis préalable à la soutenance. La moitié du jury au moins est composée de professeurs ou assimilés.

Le dossier de soutenance est élaboré par le doctorant selon les indications transmises par le bureau des thèses et le bureau de l'École doctorale.

SOUTENANCE

La soutenance est publique, et, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement, se tient dans les locaux de l'Université (de l'une des Universités contractantes dans le cas de co-tutelles).

L'admission ou l'ajournement est prononcé après soutenance et après délibération du jury portant jugement sur les travaux du candidat et sur son aptitude à en expliciter la teneur ainsi qu'à les situer dans un contexte scientifique. Le jury décerne au candidat l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec les félicitations du jury. La mention la plus élevée requiert d'être attribuée à l'unanimité des membres du jury constatée par un vote à bulletins secrets, et fait l'objet d'un rapport particulier du Président du jury.

Après la soutenance, le Président du jury établit un rapport contresigné par l'ensemble des membres du jury et communiqué au candidat.

Le diplôme qui atteste la délivrance du titre de docteur fait figurer le nom de l'établissement, l'indication de la discipline (philosophie), le titre de la thèse, la mention obtenue, les noms et titres des membres du jury.

Les personnes intervenues dans la formation favorisent des échanges entre le nouveau docteur et des docteurs déjà présents dans le monde professionnel. Le nouveau docteur transmet à l'Université pendant cinq ans des renseignements sur son devenir professionnel.



ANNEXE : Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale (extraits) NOR : MENS0602083A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-7, L. 612-7, D. 123-12, D. 123-13 et D. 123-14 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret no 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret no 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié par le décret no 2004-703 du 13 juillet 2004 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 juillet 2006,

Arrête :

Article 1

La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur.

(...)

TITRE II : DOCTORAT

Article 13

Le doctorat est préparé, dans une école doctorale accréditée, au sein d'une unité ou équipe de recherche reconnue à la suite d'une évaluation nationale, sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école ou dans le cadre d'une co-direction telle que mentionnée aux articles 9 et 17 du présent arrêté. A titre exceptionnel, le doctorat peut être préparé au sein d'une équipe de recherche en émergence, sur proposition de l'établissement ou des établissements concernés dans le cadre de sa politique scientifique, après autorisation accordée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur la base d'une évaluation nationale diligente à cet effet. L'équipe de recherche en émergence concernée est rattachée à une école doctorale, après avis du conseil de cette école, sur proposition du ou des chefs d'établissement. L'accréditation d'une école doctorale habilite l'établissement auquel elle appartient ou les établissements faisant l'objet d'une accréditation conjointe à délivrer le diplôme national de doctorat en application de l'article 4 du décret no 2002-481 du 8 avril 2002 susvisé. Le doctorat porte sur l'un des champs disciplinaires couverts par l'accréditation de l'école doctorale. Les établissements concernés peuvent inscrire des doctorants et délivrer le doctorat sous leur propre sceau. Les établissements d'enseignement supérieur associés à une école doctorale peuvent également inscrire des doctorants après avis favorable du directeur de l'école doctorale. Cependant ils délivrent le doctorat conjointement avec un établissement porteur de l'école doctorale accréditée au sens de l'article 7 ci-dessus.

Article 14

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale. L'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire. Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et au conseil scientifique. Lors de la première inscription en doctorat :

- le directeur de l'école doctorale s'assure que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse, après avis du directeur de l'unité de recherche de rattachement sur la qualité du projet ;
- la charte des thèses est signée par le doctorant, son directeur de thèse, le directeur de l'école doctorale et le responsable de l'unité ou de l'équipe d'accueil. Durant la préparation de sa thèse, le doctorant est pleinement intégré à l'unité de recherche.

Article 15

La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de

l'école doctorale, sur demande motivée du candidat. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique.

Article 16

Au cours de leur parcours de formation doctorale, les doctorants suivent des formations d'accompagnement et participent à des enseignements, séminaires, missions ou stages organisés dans le cadre de l'école doctorale.

Article 17

Les doctorants effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité de leur directeur de thèse. L'encadrement d'une thèse peut être éventuellement assuré conjointement par deux directeurs de thèse. Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ; par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;

- par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement.

Le conseil scientifique de l'établissement arrête le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse, éventuellement en fonction des champs disciplinaires concernés, après avis des conseils des écoles doctorales. A cet égard, les dispositions arrêtées par les établissements sont prises en compte dans l'évaluation périodique des écoles doctorales.

Article 18

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le chef d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse. Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs désignés par le chef d'établissement, habilités à diriger des recherches ou appartenant à l'une des catégories visées à l'article 17 ci-dessus, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers. Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Article 19

Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre 3 et 8. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse. Lorsque plusieurs établissements sont habilités à délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné par les chefs des établissements concernés dans les conditions fixées par la convention qui les lie. La moitié du jury au moins doit être

composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens de l'alinéa précédent. Le directeur de thèse, s'il participe au jury, ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury.

Article 20

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré. Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement ou des établissements bénéficiant d'une accréditation conjointe. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire. Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du candidat, son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition. Lorsque les travaux correspondent à une recherche collective, la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente individuellement au jury. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le président signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. La plus haute mention, qui est réservée à des candidats aux qualités exceptionnelles démontrées par les travaux et la soutenance, ne peut être décernée qu'après un vote à bulletin secret et unanime des membres du jury. Dans ce cas, le président du jury établit un rapport complémentaire justifiant cette distinction. Le rapport de soutenance précise, le cas échéant, que l'établissement ne délivre pas de mention. Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Article 21

Les conditions de dépôt, de signalement, de diffusion et d'archivage, notamment par voie électronique, des thèses soutenues font l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 22

Le diplôme national de docteur est délivré par le ou les chefs d'établissement sur proposition conforme du jury. Sur le diplôme de docteur figurent le nom et le sceau de l'établissement ou des établissements qui délivrent le doctorat. Y figurent également le champ disciplinaire, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, le nom de l'école doctorale ainsi que les noms et titres des membres du jury et, le cas échéant, l'indication d'une cotutelle internationale de thèse.

Article 23

L'obtention du diplôme national de docteur confère le grade de docteur.

Index des responsables de séminaires

A. Badiou, p. 31
M. Bardet, p. 45
S. Baumann, p. 34
P. Bayard, p. 25, 26
A. Bellantone, p. 44
D. Bensaïd, p. 50
A. Benvenuto, p. 45
A. Birnbaum, p. 32, 33
A. Brossat, p. 25
M. Cuillerai, p. 32, 33
J.-L. Déotte, p. 27
A De Saint-Ours, p.19
R. Dominguez, p. 29
S. Douailler, p. 32, 35
E. Düring, p. 19
V. Fabri, p. 27
G. Fraisse, p. 33
M. Gicquel, p. 34
M. Girard, p. 26
C. Gutierrez, p. 45
R. Ivekovic, p. 50
J.-M. Jimenez, p ; 45
M. Kullashi, p. 26
E. Lecerf, p. 34, 35
R. Linhart, p. 34
M.-A. Montel, p. 36, 45
M.A. Muñoz, p. 46
G. Navet, p.35, 36
E. Pehau, p. 36
J. Poulain, p. 20, 21
P.W. Prado, p. 39
N. Puig-Vergès, p. 22
Y. Robveille, p. 34
C. Perez Lopez, p. 45
R. Scherer, p. 48
M.-G. Schweitzer, p. 22
A. Soulez, p. 41
I. Tsimibdaros, p. 52
F. Vasquez, p. 34
A. Vera, p. 29
A. Veyron-Churlet, p. 45
P. Vermeren, p. 35, 36, 37
H. Vincent, p. 37